

EGLISE NOTRE-DAME DE NAMUR



ÉTUDE DE FAISABILITÉ

RÉAFFECTATION EN CENTRE CULTUREL POLYVALENT

Août 2010

TABLE DES MATIÈRES

◆	PRÉAMBULE.....	4
◆	L'INSTITUT DU PATRIMOINE WALLON (IPW)	5
◆	FICHE SIGNALÉTIQUE.....	6
◆	CONTEXTE GÉNÉRAL.....	7
	• SITUATION ADMINISTRATIVE	8
	• MOBILITÉ.....	12
◆	NOTRE-DAME	16
	• HISTORIQUE	17
	• L'ÉDIFICE	18
	• LE MOBILIER.....	19
	• LES VITRAUX	23
	• LA CONSERVATION DES ŒUVRES.....	24
◆	LA RECONVERSION D'AUTRES LIEUX DE CULTE	26
	• L'ANCIEN COUVEN DES CROISIERS À MAASTRICHT	27
	• L'ÉGLISE DOMINICAINE DE MAASTRICHT.....	29
	• LA CHAPELLE DU COLLÈGE NOTRE-DAME DE BASSE-WAVRE	31
	• LES BRIGITTINES	32
	• L'ANCIENNE ÉGLISE SAINT-ANTOINE DE LIÈGE	33
	• LA CHAPELLE NOTRE-DAME DU MARCHÉ À JODOIGNE	34
	• L'ANCIENNE ÉGLISE SAINT-AUGUSTIN À ANVERS	36
◆	LES PERSPECTIVES DE RÉAFFECTATION.....	37
	• ATTENTES DES ASSOCIATIONS LOCALES	38
	• IDENTIFICATION DES CONTRAINTES ET DES ATOUS	39
	• SITUATION EXISTANTE.....	41
	• ETUDE SANITAIRE	42

◆	UNE NOUVELLES VIE POUR NOTRE-DAME	45
	• UN SPECTACLE DE CHANT.....	46
	• UN CONCERT	47
	• UNE REPRÉSENTATION D'ART FORAIN	48
	• UN DÉFILÉ DE MODE	49
	• UN COCKTAIL À NOTRE-DAME	50
	• UN DIMANCHE AU MARCHÉ.....	51
	• UNE EXPOSITION	52
	• MOBILIER TOUT EN UN	53
	• INSERTION D'UNE STRUCTURE « INDÉPENDANTE »	54
	• PRIVATISER LE CHŒUR.....	55
	• PROTÉGER LES ŒUVRES	59
	• AMÉNAGEMENTS SCÉNIQUES AU TRAVERS D'ÉQUIPEMENTS MOBILES	60
	• FONCTIONS COMPLÉMENTAIRES	61
	• LA QUESTION ÉNERGÉTIQUE	62
	• UTILISATION DES ABORDS.....	67
◆	ESTIMATION.....	68
◆	SUBVENTIONS.....	69
◆	RÉPARATION DES COÛTS FINANCIERS	70
◆	CONCLUSION	71
◆	SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE.....	72
◆	ANNEXE.....	73
◆	CONTACTS.....	77

PRÉAMBULE

L'objectif de ce dossier est d'étudier la faisabilité d'une réaffectation de l'église Notre-Dame de Namur en espace culturel polyvalent. L'église Notre-Dame, désacralisée, est un édifice classé et repris sur la liste du patrimoine immobilier exceptionnel de Wallonie qui fait partie des biens gérés par le Centre Public d'Action Sociale (CPAS) de Namur.

En 2009, le CPAS de Namur a lancé un appel à idées pour le devenir de l'église Notre-Dame. De cet appel à idées, qui connut un franc succès, deux options sont ressorties : d'une part un centre culturel polymorphe, d'autre part, une librairie/bibliothèque.

Suite à ces résultats, le CPAS de Namur a fait appel à l'Institut du Patrimoine wallon afin de l'aider dans sa recherche d'affectation pour l'église Notre-Dame. D'un commun accord entre la Présidence du CPAS de Namur et l'IPW, il a été décidé que l'Institut allait prendre en charge les études de faisabilité pour les deux options retenues. Ce dossier constitue donc le premier volet de la mission qui a été confiée à l'IPW, consacré à la faisabilité d'une réaffectation en centre culturel polyvalent. Le deuxième volet, consacré à la faisabilité d'une réaffectation en bibliothèque communale, sera réalisé pour l'automne 2010.

La présente étude est divisée en plusieurs parties. Une mise en contexte de l'église Notre-Dame dans le tissu urbain de Namur sera premièrement abordée avant d'étudier l'édifice, et plus particulièrement le mobilier dans son ensemble. Ensuite, une série d'exemples de réaffectation d'édifices religieux, pour la plupart classés, sera proposée avant d'entamer la partie consacrée aux perspectives de réaffectation de l'église Notre-Dame. Pour terminer, une estimation des coûts des travaux de restauration et de réaffectation ainsi que les subventions possibles sera envisagée, avant de conclure à la possible faisabilité de la réaffectation de l'église Notre-Dame en centre culturel polyvalent.



L'INSTITUT DU PATRIMOINE WALLON (IPW)

Missions de l'IPW

L'Institut du Patrimoine wallon est un organisme public de la Région wallonne chargé de quatre missions :

- le sauvetage de bâtiments classés menacés dans le cadre d'une mission préventive de conseil en réaffectation;
- la valorisation et la gestion de propriétés régionales classées ;
- la gestion du Centre de perfectionnement aux métiers du Patrimoine de la Paix-Dieu ;
- une mission de publication et de sensibilisation au Patrimoine.

La mission d'aide aux propriétaires de monuments classés privés et publics consiste à les assister dans la restauration de leur(s) bien(s) et à définir avec eux, le cas échéant, une nouvelle affectation du bâtiment. Le Gouvernement wallon définit la liste des monuments ainsi confiés à l'Institut. Celle-ci est revue régulièrement.

Composé d'une équipe d'historiens de l'art, d'architectes, de juristes et d'un économiste, l'IPW épaulé les propriétaires dans les démarches et procédures administratives, recherche des investisseurs privés, définit des plans de financement et met au point des montages juridiques, permettant ainsi de sauver des monuments classés mais aussi et surtout, d'améliorer l'image de marque de la Wallonie, en mettant en valeur les joyaux de son patrimoine en leur donnant une affectation contemporaine.

Par son travail de consultance (dont la gratuité est assurée), l'IPW peut aussi déterminer, avec les propriétaires et les investisseurs, les autres aides publiques dont ils peuvent bénéficier en fonction du projet. L'IPW prend les contacts nécessaires, ou facilite ceux-ci, avec les administrations concernées. Les pistes de financements publics sont multiples : aides à la création d'entreprise, aides à l'investissement touristique, aides européennes...

Au-delà des biens en danger, l'IPW exerce également une mission préventive de conseil en réaffectation qui porte sur l'ensemble des monuments classés. Cette mission vise à permettre à des propriétaires ou à des investisseurs potentiels d'apprécier le réel potentiel d'affectation d'un bien et de prendre la décision de lancer un projet de restauration et de réaffectation en toute connaissance de cause. La présente étude s'inscrit dans le cadre de cette mission préventive de conseil en réaffectation.

FICHE SIGNALÉTIQUE



Ancienne église Notre-Dame

Adresse:

rue Saint Nicolas n°2 à 5000 Namur

Date du classement:

le 15 janvier 1936

Parties classées:

le caractère exceptionnel du classement concerne l'ensemble de l'église Notre-Dame, à l'exception de l'orgue

Datation:

le 13 janvier 1753, l'évêque Mgr de Berle de Franc-Douaire consacre l'église. Celle-ci sera désacralisée en 2004

Emprise au sol:

720 m² environ

Propriétaire:

fonds d'Harscamp
Géré par le CPAS de Namur

CONTEXTE GÉNÉRAL

Siège des institutions wallonnes depuis 1986, Namur est positionnée à un point névralgique de la Wallonie.

Tout d'abord, la Ville de Namur se situe au croisement de deux autoroutes, l'E42 qui relie Tournai à Liège et l'E411 qui relie Bruxelles à Arlon.

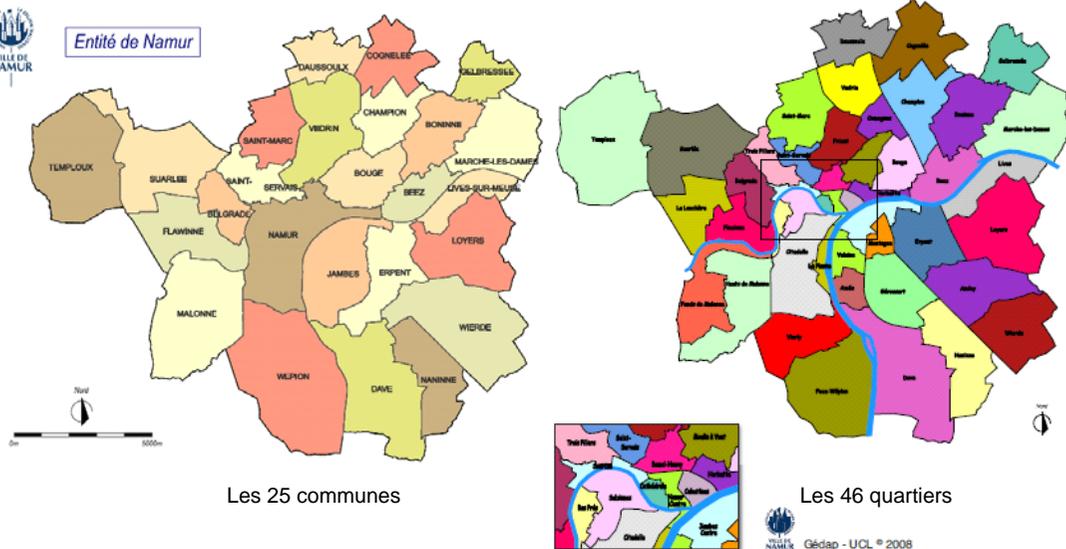
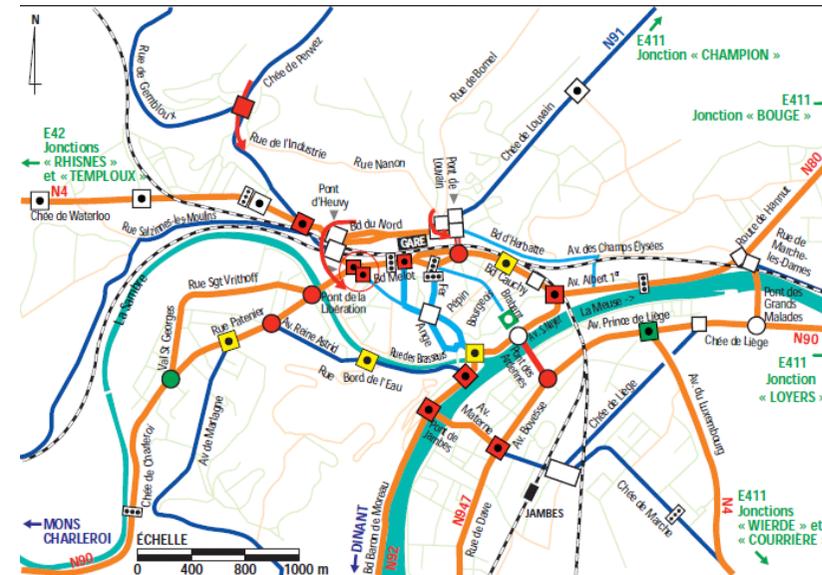
Ensuite, deux lignes ferroviaires importantes passent par Namur : une ligne dans l'axe Nord-Sud (lignes 161-162) qui relie Bruxelles à Arlon et une ligne dans l'axe Ouest-Est (lignes 125-130) qui relie Mons et Charleroi à Liège.

Deux voies navigables importantes traversent également Namur : la Sambre, se jetant dans la Meuse, relie la Mer du Nord au bassin du Rhin et de la Seine, tandis que la Meuse, venant des Ardennes françaises, passe par Namur pour relier Liège, Maastricht et Rotterdam.

Depuis la fusion des communes en 1976, l'entité de Namur regroupe 25 anciennes communes. En outre, la ville de Namur a été subdivisée en 46 quartiers.

L'église Notre-Dame est située dans la « Corbeille » de Namur, délimitée par les boulevards de ceinture et les lignes de chemin de fer au nord, et plus précisément dans le quartier des Célestines. L'accès depuis la ceinture de Namur au quartier des Célestines se fait via la Porte des Cadets ou la Porte des Ardenes.

La Corbeille peut être divisée en trois grands pôles: à l'Ouest le pôle « Enseignement », avec la présence des Facultés universitaires de Namur, au centre, le pôle « Commercial » et à l'Est, un pôle où prédomine les services publics.



Les 25 communes

Les 46 quartiers

Gélap - UCL © 2008

SITUATION ADMINISTRATIVE

Reprise au cadastre de la Commune de Namur, Division 1, section C, N°485B, l'église Notre-Dame de Namur est située en zone de « services publics et équipement communautaire » dans le plan de secteur.

Classée dans son ensemble comme monument depuis le 15 janvier 1936, l'église Notre-Dame est aussi inscrite sur la liste du Patrimoine exceptionnel de Wallonie, à l'exception de l'orgue.

Une série de parcelles entourant l'église Notre-Dame a été classée comme site lors du classement de l'aile sud de l'Hospice d'Harscamp comme monument, 19 avril 1977.

Les parcelles classées comme site sont reprises au cadastre de la Commune de Namur, Division 1, section C, numéros 485B, 486E, 506C, 505L, 505M, 484F, 484G, 483C, 483D.

Pour terminer, un arrêté gouvernemental du 8 avril 2004 autorise la désaffectation de l'église Notre-Dame de sa fonction première de lieu de culte, permettant ainsi sa reconversion.



Services publics et équipement communautaire

SITUATION ADMINISTRATIVE

ARRÊTÉ DE CLASSEMENT 15 JANVIER 1936

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE	MINISTERIE VAN OPENBAAR ONDERWIJS
Direction générale des beaux-arts, des lettres et des Bibliothèques publiques	Algemeen bestuur der Schoone Kunsten, Letteren en Openbare Bibliotheken
SECTION	AFDELING
n° E. C. (Namur)	n° E. C. (Namen)
LÉOPOLD III, ROI DES BELGES,	LEOPOLD III, KONING DER BELGEN.
En tous points et à venir.	Van allen tegenwoordig en toekomstig.
Vu la loi du 7 août 1931 sur la protection des Monuments et des Sites;	Gelet op de wet van 7 Augustus 1931 op het behoud der Monumenten en Landschappen;
Vu la délibération de la Députation permanente du Conseil provincial de Namur, en date du 3 mai 1936;	Gelet op het besluit d.d. 3 Mei 1936 van de Bestuurlijke Deputatie van den Provinciaelen Raad van de Provincie Namen;
Vu l'avis de la Commission royale des Monuments et des Sites;	Gelet op het advies van de Koninklijke Commissie van Monumenten en Landschappen;
Vu l'avis conforme du Conseil des Ministres en date du 15 janvier 1936	Gelet op de beslissing van den Ministeraad d.d. 15 Januari 1936
Sur la proposition de Votre Ministre de l'Instruction Publique;	Op de voordracht van Onzen Minister van Openbaar Onderwijs;
NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :	WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLIJTEN:
Article 1. - Sont classées, conformément à la loi du 7 août 1931, en raison de leur valeur historique, archéologique ou artistique:	Artikel 1. - Worden gearrangeerd, overeenkomstig de wet van 7 Augustus 1931, om reden van hun oudheidkundig, historisch of kunstwaarde:
1) la Maison de l'ancien refuge de l'abbaye de Hamoir, actuellement évêché de Namur, cadastrée, section C, n° 1142, et propriété de la province de Namur;	1) het gebouw van het oud verplegingshuis der abdij te Hamoir, thans bisschop van Namen, gekadastréerd sectie C, nr 1142 en eigendom der provincie Namen;
2) l'église St-Jean-Baptiste à Namur, cadastrée section C, n° 1009 et propriété de la ville;	2) de kerk van St-Jean-baptist, te Namen, gekadastréerd sectie C, nr 1009 en eigendom der stad;
3) la cathédrale de St-Aubain, à Namur, cadastrée section C, n° 1173 et propriété de la ville;	3) de kathedraal van St-Aubijn, te Namen, gekadastréerd sectie C, nr 1173 en eigendom der stad;
4) la pompe du Marché aux légumes, à Namur, cadastrée section C, sans n° et propriété de la ville de Namur;	4) de pomp der Groentemarkt, te Namen, gekadastréerd sectie E, sonder nr en eigendom der stad Namen;
5) la pompe du Marché de l'Ange, à Namur, cadastrée section C, sans n° et propriété de la ville de Namur;	5) de pomp van de Engelmarkt, te Namen, gekadastréerd sectie C, sonder nr en eigendom der stad Namen;
6) l'église St-Joseph à Namur, cadastrée section C, n° 80, appartenant à la ville;	6) de St-Jozefkerk, te Namen, gekadastréerd sectie C, nr 80, toebehoorende aan de stad;
7) l'ancien Mont-d-Ficté, actuellement Académie des Beaux-Arts, à Namur, cadastrée section C, n° 544 C à 545 B et propriété de la ville de Namur;	7) de oude Berg van Hardartigheid, thans Academie van Schoone Kunsten, gekadastréerd sectie C; nrs 544 C à 545 B en eigendom der stad Namen;

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE	MINISTERIE VAN OPENBAAR ONDERWIJS
Direction générale des beaux-arts, des lettres et des Bibliothèques publiques	Algemeen bestuur der Schoone Kunsten, Letteren en Openbare Bibliotheken
SECTION	AFDELING
n° E. C. (Namur)	n° E. C. (Namen)
LÉOPOLD III, ROI DES BELGES,	LEOPOLD III, KONING DER BELGEN.
En tous points et à venir.	Van allen tegenwoordig en toekomstig.
Vu la loi du 7 août 1931 sur la protection des Monuments et des Sites;	Gelet op de wet van 7 Augustus 1931 op het behoud der Monumenten en Landschappen;
Vu la délibération de la Députation permanente du Conseil provincial de Namur, en date du 3 mai 1936;	Gelet op het besluit d.d. 3 Mei 1936 van de Bestuurlijke Deputatie van den Provinciaelen Raad van de Provincie Namen;
Vu l'avis de la Commission royale des Monuments et des Sites;	Gelet op het advies van de Koninklijke Commissie van Monumenten en Landschappen;
Vu l'avis conforme du Conseil des Ministres en date du 15 janvier 1936	Gelet op de beslissing van den Ministeraad d.d. 15 Januari 1936
Sur la proposition de Votre Ministre de l'Instruction Publique;	Op de voordracht van Onzen Minister van Openbaar Onderwijs;
NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :	WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLIJTEN:
Article 1. - Sont classées, conformément à la loi du 7 août 1931, en raison de leur valeur historique, archéologique ou artistique:	Artikel 1. - Worden gearrangeerd, overeenkomstig de wet van 7 Augustus 1931, om reden van hun oudheidkundig, historisch of kunstwaarde:
8) l'ancienne boucherie, actuellement Musée archéologique à Namur, cadastrée section C, n° 672 et propriété de la ville de Namur;	8) de oude Vleeschhouwerij, thans Oudheidkundig Museum te Namen, gekadastréerd sectie C, nr 672 en eigendom der stad Namen;
9) l'Hospice Saint-Gilles, à Namur, cadastrée section D, n° 137 C et propriété de la commission d'assistance publique de Namur;	9) Het St-Gilles Godshuis, te Namen, gekadastréerd sectie D, nr 137 C en eigendom van het arrbestuur te Namen;
10) la porte de Sambre-et-Meuse, à Namur, cadastrée section C, sans n°, propriété de la ville de Namur;	10) de poort van Sambre en Meas, te Namen, gekadastréerd sectie C, sonder nr, eigendom der stad Namen;
11) l'église Notre Dame à Namur, cadastrée section C, n° 485 et propriété de la commission d'assistance publique;	11) de O.L.Vrouwkerk, te Namen, gekadastréerd sectie C, nr 485 en eigendom van het arrbestuur;
12) l'église Saint-Loup, à Namur, cadastrée section D, n° 1390, propriété de la ville;	12) de St.Lupuskerk, te Namen, gekadastréerd sectie D, nr 1390, eigendom der stad;
13) l'ancien collège des Jésuites actuellement Athénée royal et Ecole du 4e degré, à Namur, cadastrée section C, n° 1392 F, 1392 E et 1392 B, (partie) et propriété de la ville de Namur;	13) het oud Jesuitencollege, thans Koninklijk Atheneum en School van den 4den grad, te Namen, gekadné streerd sectie C, nrs 1392 F, 1392 E en 1392 B (gedeelte) en eigendom der stad Namen;
14) l'ancien évêché actuellement Gouvernement provincial à Namur, cadastrée section C, n° 1397 A, propriété de l'Etat;	14) het oud bisdom, thans Provinciael Bestuur, te Namen, gekadastréerd sectie C, nr 1397 A, eigendom van den Staat;
15) le presbytère de la paroisse St-Loup, à Namur, cadastrée section C, n° 1069 B, propriété de la ville;	15) de pastorie der St.Lupusparochie, te Namen, gekadastréerd, sectie C, nr 1069 B, eigendom der stad;
16) le beffroi de Namur, cadastrée section C, n° 1495 B, propriété de la ville;	16) het beffort te Namen, gekadastréerd sectie C, nr 1495 B, eigendom der stad Namen;
17) la chapelle Sainte-Agathe, à Hubinne, commune de Hamois, cadastrée art. 97 MC, lieu dit Hubinne, section E 209 A, propriété de la commune;	17) de Ste Agatha-Kapel, te Hubinne, gemeente Hamois, gekadastréerd 97 MC, plaats genaamd Hubinne, sectie E 209 A; eigendom der gemeente;
18) l'ancien château en ruines du "Pont d'Avignon" à Nismes, cadastrée section A, première feuille, sous le n° parcelaire 956 E 3, propriété de la commune de Nismes;	18) het oud Kasteel in puin, genaegd "Pont d'Avignon" te Nismes, gekadastréerd sectie A, eerste blad, onder het perceelnummer 956 E 3, eigendom der gemeente Nismes;
19) l'église St-Philippe à Philippeville, cadastrée section D, n° 415 C, propriété de la commune de Philippeville;	19) de St-Philipskerk, te Philippeville, gekadastréerd sectie D, nr 415 C, eigendom der gemeente Philippeville;
20) l'église Saint-Martin, à Crupet, cadastrée, section C, n° 218, propriété de la commune;	20) de St.Martenkerk, te Crupet, gekadastréerd sectie C, nr 218, eigendom der gemeente;
21) l'église Saint-Lambert, à Corroy-le-Château, cadastrée, section D, n° 173 et propriété de la commune;	21) de St.Lambertkerk te Corroy-le-Château, gekadastréerd sectie D, nr 173 en eigendom der gemeente;
22) la chapelle Chardeneux, à Bonsin, cadastrée section D, n° 118, propriété de la commune;	22) de Kapel Chardeneux, te Bonsin, gekadastréerd sectie D, nr 118, eigendom der gemeente;

SITUATION ADMINISTRATIVE

ARRÊTÉ DE CLASSEMENT 19 AVRIL 1977

ROYAUME DE BELGIQUE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA CULTURE FRANÇAISE

Direction générale des Arts et des Lettres
Administration du Patrimoine Culturel

300,3/23/NAMUR/90/DP/MPM

BAUDOUIN

ROI DES BELGES

A tous, présents et à venir, Salut.

Vu la loi du 7 août 1931 sur la conservation des monuments et des sites modifiée par le décret du 28 juin 1976;

Vu l'avis donné par la Députation permanente du Conseil provincial de Namur dans sa délibération du 25.11.1976;

Vu l'avis donné par la Commission royale des monuments et des sites le 10 février 1977;

Sur la proposition de Notre Ministre de la Culture française,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Article 1er. - Sont classés, en raison de leur valeur historique et artistique,

a) comme monument : l'aile sud parallèle à la Meuse de l'Hospice d'Harscamp;
b) comme site : l'ensemble formé par les divers bâtiments et les jardins à Namur, connu au cadastre, section C, n° 507A (73ca) 506B (1a 48ca) 505F (3ca) 505H (4a 52ca) 483B (4a 12ca) 485A (17a 30ca) 487B (46ca) 487C (10a 10ca) 484C (38ca) 484D (2a 67ca) 486C (49a 20ca) 487F (54a 20ca) 487G (18a 5ca).

Les limites du site classé sont circonscrites par un trait noir sur le plan ci-annexé.

Article 2. - Afin de sauvegarder l'intérêt national, il est interdit aux propriétaires, sauf autorisation préalable accordée conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi précitée du 7 août 1931, modifiée par le décret du 28 juin 1976 :

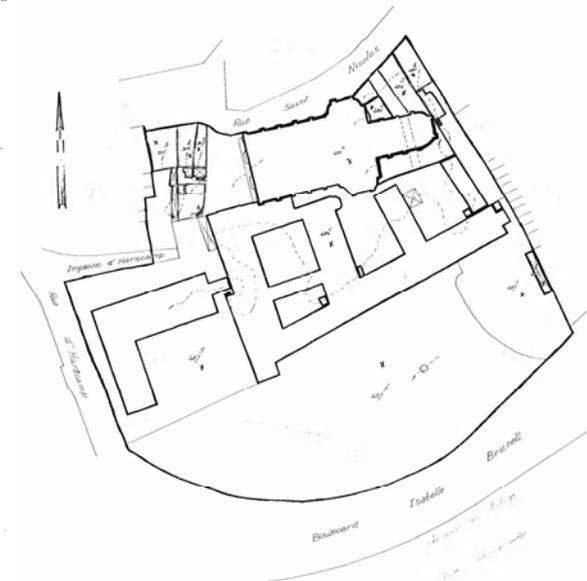
- 1° d'effectuer tout travail de terrassement, construction, fouilles, sondage, creusement de puits, en général, tout travail de nature à modifier l'aspect du terrain ou de la végétation;
- 2° de modifier en aucune façon l'écoulement des eaux dans le site;
- 3° d'abattre, de détruire, de déraciner ou d'endommager les arbres et les plantes. L'entretien normal des plantations reste toutefois autorisé dans les limites permises par l'Administration locale des Eaux et Forêts;
- 4° d'établir des tentes et d'ériger toute installation quelconque (fixe, mobile ou démontable, provisoire ou définitive) servant d'abri, de logement ou à des fins commerciales;
- 5° d'abandonner ou de jeter des papiers, récipients vides, déchets ou détritus quelconques;

- 6° de mettre en stationnement ou de parquer tout véhicule, sauf dans les endroits réservés à cette fin;
- 7° de planter des poteaux ou des pylônes destinés au transport de l'énergie électrique ou à tout autre usage;
- 8° d'établir quelque type que ce soit d'affichage publicitaire;
- 9° de modifier les constructions existantes.

Article 3. - Notre Ministre de la Culture française est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles le 18 avril 1977

PAR LE ROI :
Le Ministre de la Culture française



SITUATION ADMINISTRATIVE

ARRÊTÉ DE DÉSAFFECTATION 8 AVRIL 2004

REGION WALLONNE
DIRECTION GENERALE DES POUVOIRS LOCAUX
DIVISION DES COMMUNES
DGPL/DCOM/PB/Fabr.Egl./AM-2003-162/js

Le Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique,

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, notamment l'article 6, § 1er VIII, modifiée par les lois spéciales des 8 août 1988, 16 juillet 1993, 21 mars 2000 et 13 juillet 2001;

Vu la loi du 27 août 1980 relative à l'organisation des cultes, en son article 61;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 août 2001 tel que modifié portant règlement du fonctionnement du Gouvernement, notamment l'article 19;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 août 2003 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement;

Vu la décision du Gouvernement wallon du 20 décembre 2001 attribuant la compétence relative aux fabriques d'église et aux établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus au Ministre des Affaires intérieures;

Considérant que le culte n'est plus célébré en l'église Notre-Dame de Namur depuis 1978;

Vu la proposition de réaffectation socio-culturelle émanant du Centre Public d'Aide Sociale de Namur, propriétaire de l'immeuble;

Considérant que le Centre Public d'Aide Sociale de Namur, en séance du 28 mars 2002, a fait siennes les considérations et observations émises le 16 novembre 2001 par le Collège des Collateurs de la Fondation d'Harscamp quant à l'utilisation future du bâtiment;

*Vu
arr. 04/02
et III*

*9/2
A 2004
S*

- 1 -

Considérant que le propriétaire s'engage ainsi à entreprendre en priorité la restauration des toitures et vitraux, puis tous les travaux de restauration intérieure (nettoyage, peinture, et peut-être chauffage) pour ensuite étudier les travaux d'aménagement pour les manifestations socio-culturelles avec le concours de personnes particulièrement qualifiées en la matière;

Vu la délibération du 25 juin 2003 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Notre-Dame de Namur :

- propose de désaffecter l'église Notre-Dame à Namur en tant qu'édifice du culte civilement reconnu;
- propose d'accepter l'utilisation socio-culturelle faite par le Centre Public d'Aide Sociale de Namur selon les conditions précisées ci-dessus;
- propose d'ériger la chapelle Saint-Maternelle, actuellement annexe paroissiale, au rang d'église paroissiale en remplacement de l'actuelle église désaffectée, et de lui attribuer le titre d'église Notre-Dame;

Vu la lettre du 26 août 2003 par laquelle Monseigneur LEONARD, Evêque de Namur :

- propose la désaffectation de l'église Notre-Dame précitée;
- marque son accord sur les projets de restauration susvisés, d'utilisation culturelle et d'appellation nouvelle après désaffectation;
- sollicite l'érection de l'annexe Saint-Maternelle, rue Notre-Dame à Namur, au rang de la nouvelle église paroissiale du titre d'église Notre-Dame et le maintien de la circonscription paroissiale Notre-Dame;

Vu l'avis favorable du Gouverneur de NAMUR en date du 9 octobre 2003;

Vu l'avis favorable du conseil communal de NAMUR du 17 décembre 2003;

ARRETE :

Article 1^{er} : L'autorisation demandée par l'évêque de Namur, par lettre du 26 août 2003, de désaffecter l'église Notre-Dame, rue Saint-Nicolas à Namur, et d'ériger l'annexe Saint-Maternelle, rue Notre-Dame à Namur, en église paroissiale est accordée.

Namur, le

08 AVR. 2004

Charles MICHEL.

- 2 -

Accès en voiture

L'accès à la ville de Namur se fait aisément, grâce à sa position stratégique, contrairement à l'accès même de l'église. Etant donné que l'église Notre-Dame est implantée dans « la corbeille » de Namur, et plus précisément dans le quartier des Célestines, les possibilités d'accès en voiture à l'Eglise Notre-Dame sont assez réduites puisque l'accès se fait exclusivement, en sens unique, via la rue Saint-Nicolas qui amène au parvis de l'église.

Accès en transports en commun

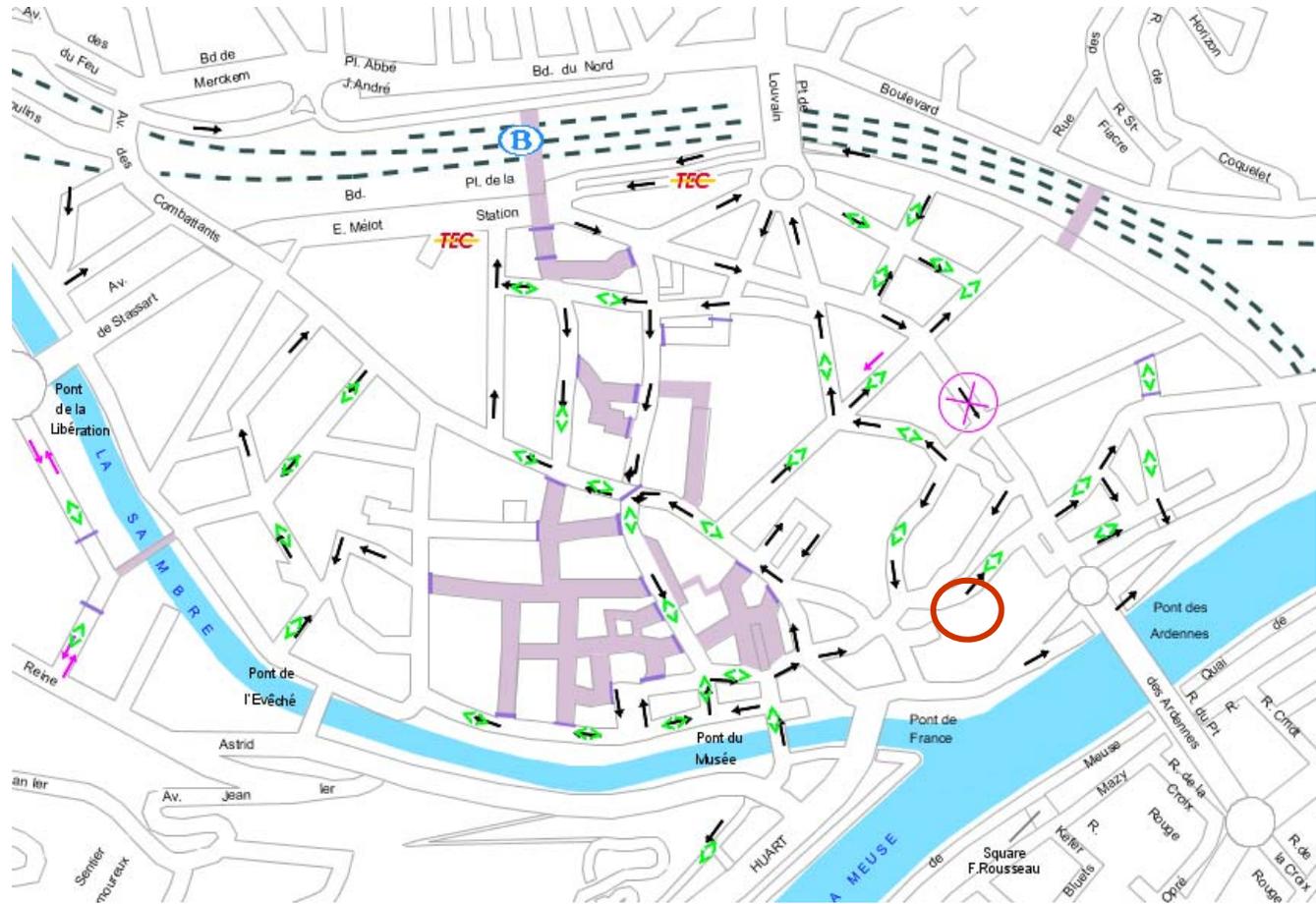
Depuis la gare SNCB de Namur, il est possible de se rendre à pied (10 minutes) à l'église ou de prendre la navette gratuite, au départ de cette même gare (arrêt rue de la tour).

Par ailleurs, plusieurs lignes de bus TEC passent à proximité de l'église. Notons par exemple les lignes 2b, 3, 5, 9, 11, 11b, et 80.

Accès au bâtiment

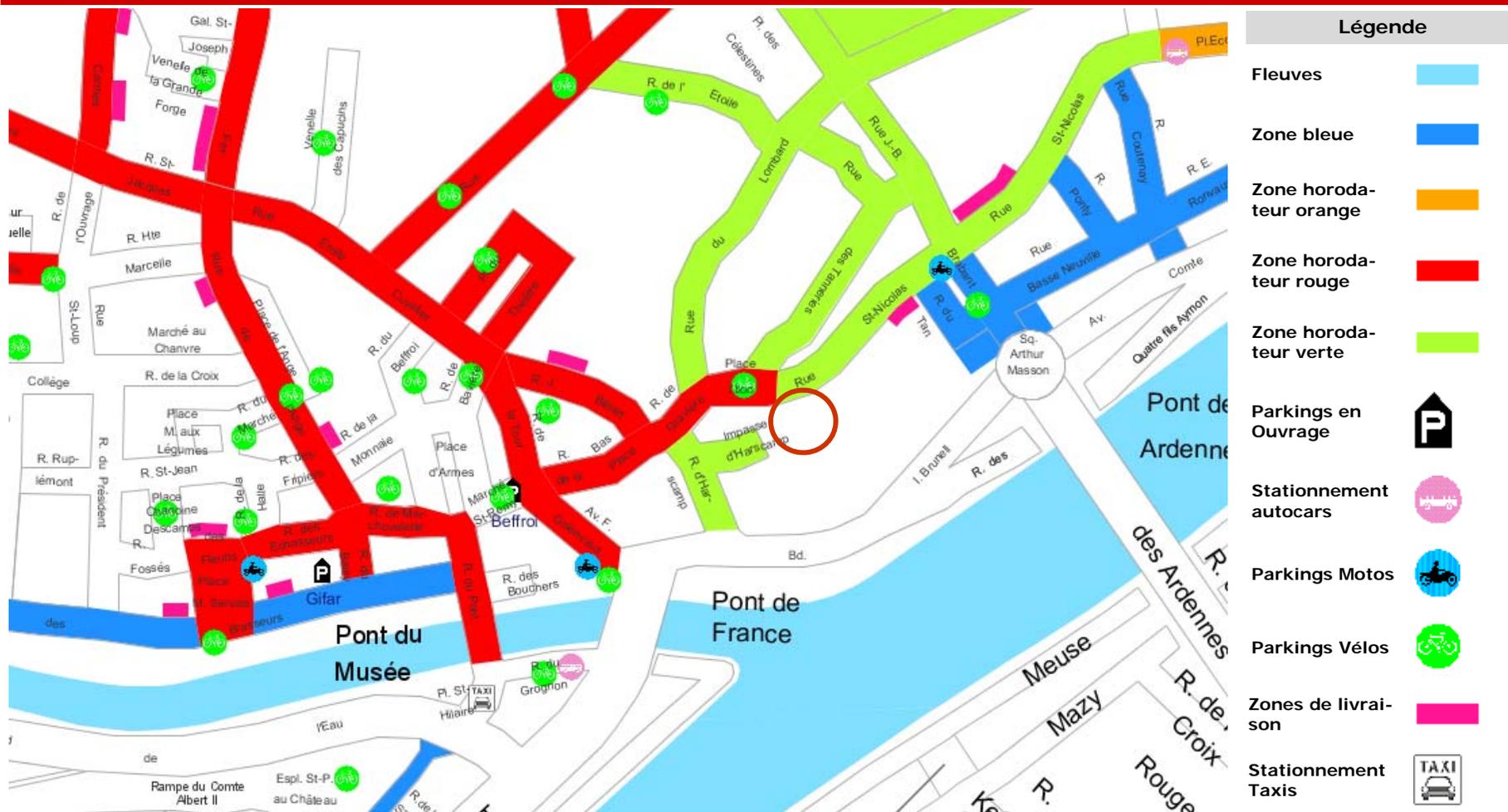
En plus de l'entrée par le parvis de l'église, l'accès à l'édifice peut se faire par l'intérieur, via l'Hospice d'Harscamp, qui donne sur l'ancienne chapelle dédiée à Saint-Hubert, à l'avant-droit de l'église.

Précisons également qu'une issue de secours, au niveau de la sacristie, est prévue, sur recommandation des pompiers, ce qui permettra un deuxième accès extérieur à l'église.



Légende

Chemin de fer		Sens circulation modifié	
Zone piéton		Sens circulation	
Gares		Sens circulation (nouveau)	
TEC		Sens circulation (arrêts)	
		SUL	



En plus des possibilités de stationnement des voitures en voiries et dans les parkings, des zones de stationnement de vélos et motos existent aux alentours de l'église.

Deux zones de stationnement d'autocars existent également à proximité : 5 emplacements sont situés place du Grognon (à 400m de l'église) et 2 emplacements, place de l'Ecole des Cadets (à 800m).

Quel que soit le moyen de transport utilisé, le visiteur trouvera la possibilité de laisser son moyen de transport à proximité de l'église.

Parkings à proximité	Nombre de places	Horaires d'ouverture	Distance de l'église
Parking Beffroi (place d'Armes)	242	ouvert tous les jours de 7h à minuit	200m
Parking Girfar (Rue des Echasseurs)	430	ouvert du lundi au samedi de 8h à 20h	300m
Parking des Casernes (Rue des Bourgeois)	650	ouvert au public du vendredi 18h au dimanche	500m
Parking de l'Hôtel de Ville	350	...	
Parking du centre (Rue de Fer)	160	ouvert du lundi au samedi de 7h30 à 19h30	600m
Parking Léopold (Square Léopold)	600	ouvert du lundi au jeudi de 8h à 21h; le vendredi de 8h à 23h; le samedi de 8h à 1h; fermé le dimanche	700m
		ouvert du lundi au dimanche de 6h à 22h	800m

Nombres de places en fonction des heures d'ouverture des parkings

Période	Places à moins de 500m de l'église	Places situées entre 500m et 1km de l'église	TOTAL
En semaine, de 7h à 19h30	670	1110	1780
En semaine de 19h30 à 21h	242	160	402
En semaine jusqu'à minuit	242	0	242
Le vendredi jusqu'à 23h	892	160	1052
Le samedi de 8h à 19h30	1322	1110	2432
Le samedi jusqu'à minuit	892	160	1052
Le dimanche	892	600	1492

L'offre de parking est largement suffisante aux alentours de l'église Notre-Dame, ce qui confirme les résultats de l'étude, réalisée en avril 2009 par l'Atelier 4D, sur le stationnement à Namur. Celui-ci avait conclu que « l'offre en stationnement dans la Corbeille est largement supérieure à la demande ».

Cependant, l'offre de parking actuelle pour les soirs de semaine paraît insuffisante pour les manifestations d'importance. Ainsi, lors de manifestations largement fréquentées se déroulant le soir et en semaine, des alternatives devraient être proposées. Les parkings P+R St-Nicolas (276 pl.) et Namur Expo (475pl.) étant accessibles 24h sur 24, des navettes entre ces parkings pourraient être ajoutées en soirée. Un partenariat avec l'un ou l'autre parking privé présent à proximité de l'église serait également envisageable. Ces deux possibilités permettraient ainsi d'élargir l'offre de stationnement et résoudre le manque éventuel de places de stationnement que pourraient rencontrer les organisateurs d'événements.

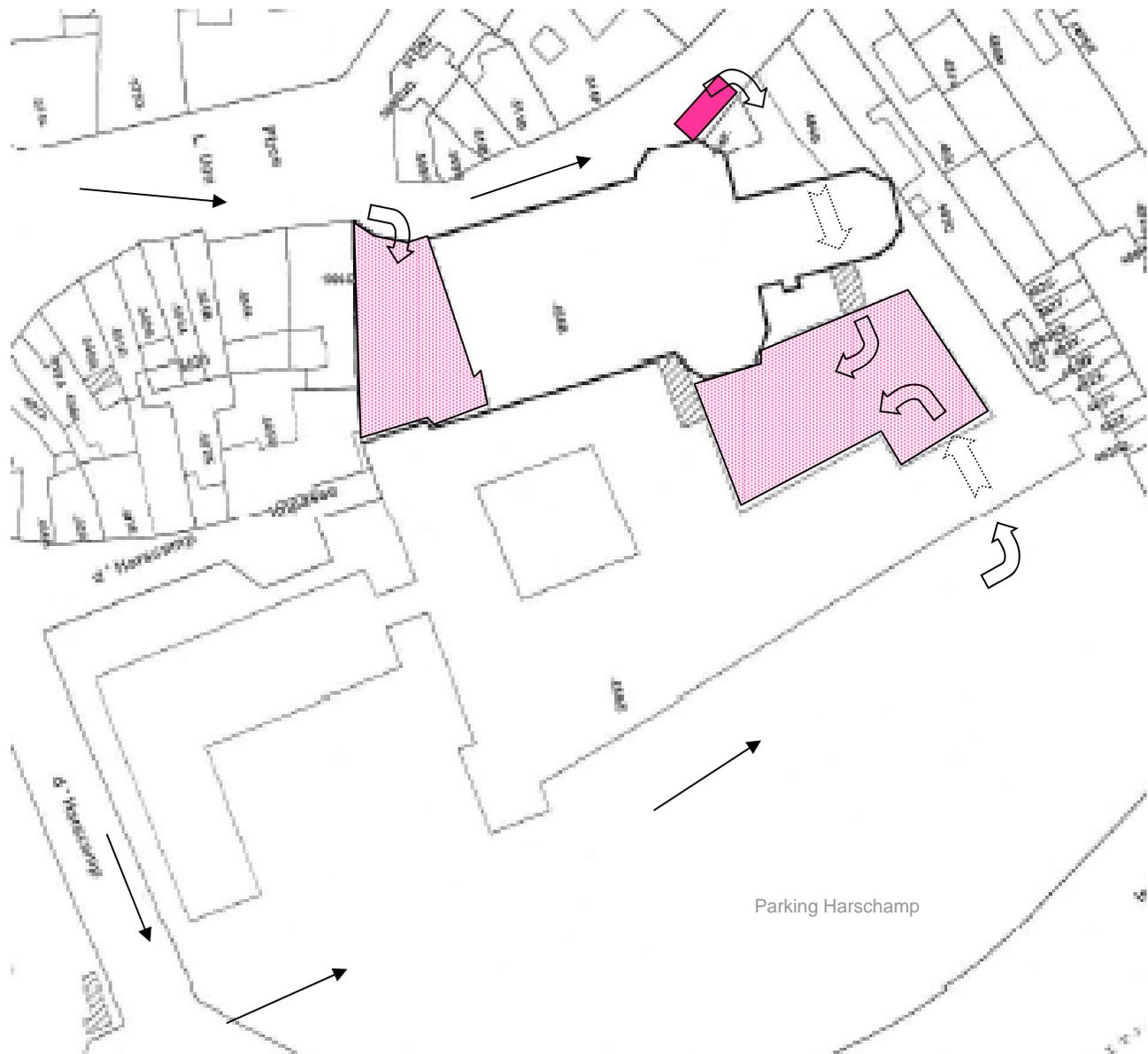
MOBILITÉ

LES ZONES DE DÉCHARGE

Un emplacement pour la livraison est actuellement prévu dans la rue Saint-Nicolas, non loin du passage vers la cour intérieure de l'Hospice d'Harscamp.

Le parvis de l'église, déjà fonctionnel comme dépose-minute, peut également servir, grâce à ses larges dimensions, de zone de décharge pour le matériel nécessaire aux diverses manifestations qui pourraient s'organiser à l'intérieur de l'église.

A terme, lorsque l'issue de secours aura été percée dans la sacristie de l'église, une deuxième zone de décharge pourrait être envisagée dans la cour intérieure de l'Hospice d'Harscamp (qui sert déjà actuellement comme zone de décharge pour les cuisines du CPAS). L'accès à cette deuxième zone de décharge pourrait alors se faire soit par le parking de la maison de repos, pour des véhicules de taille moyenne; soit par la rue Saint-Nicolas et le passage sous l'église, pour les véhicules de petite taille.



NOTRE-DAME



*« L'église Notre-Dame est sans conteste la plus belle et
la plus unitaire de Namur.
On accepte d'autant moins qu'elle ait été si
longtemps fermée au public et pratiquement laissée à
l'abandon »*

Paul Philippot. Professeur d'Histoire de l'art

HISTORIQUE



Le 31 janvier 1750 est posée la première pierre de l'Église Saints-Pierre-et-Paul, actuelle Eglise Notre-Dame. Il s'agit en réalité de la re-construction de l'église Saints-Pierre-et-Paul du couvent des Récollets, qui reprend le tracé de l'ancienne église, détruite par les sièges successifs de la Ville et des inondations de 1740. Commandée par les Frères Récollets, la nouvelle église, est souvent attribuée à l'architecte namurois Maljean, sans que l'on connaisse son rôle exact dans la conception de la nouvelle église. Celle-ci sera consacrée le 13 juin 1756.

1802 marque un tournant dans l'histoire de l'église puisqu'elle devient église paroissiale et change de nom pour devenir l'église Notre-Dame. Ce changement de dénomination fait suite aux décisions prises par le nouveau Régime français, établi en 1795, de supprimer les ordres et congrégations religieuses. Il en découlera la dispersion de la communauté des Récollets et la vente du couvent.

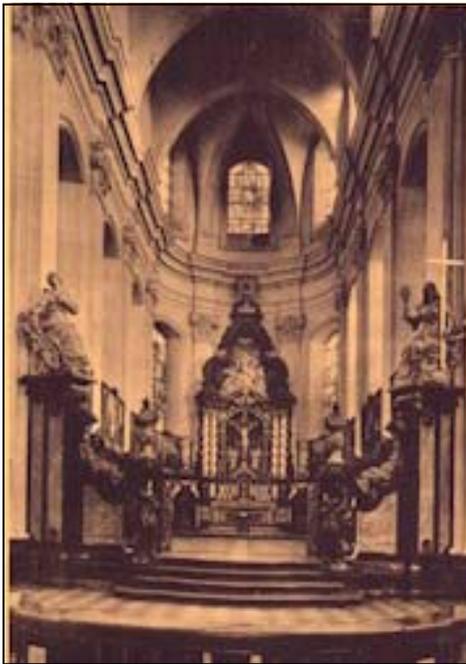
Au cours du XIXe siècle, l'intérieur de l'église subit plusieurs modifications importantes. Vers 1864, les toiles du frère Hallet sont décrochées pour laisser place aux toiles du peintre anversois Van Severdonck. Quelques années plus tard, entre 1877 et 1907, le maître-verrier Carponnier et son atelier s'attèlent à la conception et l'installation des 54 vitraux de l'église, les premiers vitraux ayant été détruits lors de la révolution française. Et toujours au XIXème siècle, une grotte dédiée à Notre-Dame de Lourdes sera créée, la disposition du jubé sera modifiée pour y intégrer de nouvelles orgues et des doubles-portes seront construites au parvis.

Au XXe siècle, plusieurs phases de travaux d'entretien et de restauration auront lieu. Ceux-ci concernent la façade (1912-15), le clocher (1912-15), les vitraux (1932) et les toitures (1980). Un rafraîchissement de l'intérieur sera également prévu (1933). La seule modification notable apportée à l'église, au XXème siècle, sera le démantèlement de la grotte, jugée « nuisible à la beauté de l'ensemble » par la Commission royale des Monuments et Sites. Enfin, les vitraux ayant subi énormément de dommages au cours du XXe siècle suite aux deux Guerres mondiales seront remplacés dans les années 60 par les créations d'Yvonne Gérard.

C'est également au cours du XXe siècle, le 15 janvier 1936, que sera signé l'arrêté royal classant l'église Notre-Dame pour sa valeur *historique, archéologique ou artistique*.

L'église continuera à être fréquentée par ses paroissiens jusqu'en 1989, année de sa fermeture au culte. S'en suivra la désacralisation de l'église en 2004 et un nouveau changement de nom (Centre culturel d'Harschamp)

Depuis, l'église, propriété de la Fondation d'Harscamp et gérée par le CPAS de Namur, a été utilisée de manière ponctuelle pour divers événements publics jusqu'à sa fermeture définitive en 2009, sur ordre des pompiers, en raison du mauvais état général de la toiture.



L'ÉDIFICE



Edifiée entre 1750 et 1756, l'église Notre-Dame est le premier ouvrage religieux de style classique dans le namurois. Ce style se caractérise, entre autres,, par un respect des proportions, une recherche de symétrie et une grande sobriété de décors. Ainsi, la conception de l'église a fait l'objet d'une profonde réflexion. Par exemple, le plan de l'église est construit à partir d'un module de base, le « carré » du transept, qui sert d'étalon. Le chœur contient 2 modules, le transept 3 et la nef 2,5.

Le plan de l'église est de type traditionnel, en croix latine. Celui-ci comprend une nef et des collatéraux à cinq travées, un transept à croisillons semi-circulaires et un chœur allongé à trois travées qui se termine en hémicycle.

La façade, haute de 25m et portant le millésime 1751, est faite d'alternance de pierre calcaire et de brique. La façade est divisée en deux registres. Le registre inférieur est divisé en trois parties, respectant l'ordonnement intérieur de la nef centrale et des deux collatéraux. La partie supérieure est, quant à elle, composée d'une partie centrale comprenant une grande baie vitrée, surmontée d'un fronton triangulaire et complétée de part et d'autre par des ailerons.

Au niveau de la première travée du chœur, un petit clocheton en bois, surmonté d'une grande croix en fer forgé, est visible en toiture. A l'intérieur de celui-ci, quatre cloches ont été placées au XIXe siècle.

Un grande double-porte centrale et deux doubles-portes latérales permettent l'accès à l'intérieur de l'église. A l'intérieur, deux grandes colonnades à arcades en plein cintre délimitent la nef centrale des collatéraux. La base de ces colonnes est peinte en imitation marbre tandis que la quasi-totalité du décor intérieur est peint en blanc. De nombreuses baies vitrées, décorées de vitraux, sont présentes à intervalles réguliers permettant ainsi de baigner l'église de lumière.

L'église est, dans l'ensemble, assez dépouillée de décoration. Les éléments purement décoratifs sont les peintures accrochées sur l'ensemble des murs intérieurs de l'église, la fresque peinte dans la coupole du transept ainsi que les stucs entourant la coupole et représentant les quatre évangélistes. Les autres éléments présents dans l'église, quant à eux, ont été conçus pour remplir une fonction spécifique comme les confessionnaux, les stalles, ou la clôture de chœur.

Au nombre de cinq, les autels présents dans l'église au niveau du transept sont encore fortement imprégnés du style baroque. Les deux matériaux les plus largement employés sont le marbre et le bois (stucqué ou imitation marbre). Ces cinq éléments de mobilier sont ceux qui ont le plus souffert des vols perpétrés dans l'église.

L'autel majeur, fait de marbre et de bois peint imitation marbre, date de 1678. Il fut remanié lors de son placement dans la nouvelle église, vers 1756. La partie supérieure de cet autel, représentant Dieu le Père rayonnant et entouré d'angelots et de la Sainte-Colombe est due au sculpteur namurois Denis-Georges Bayar.

L'autel latéral sud, édifié vers 1623-24, est couronné par une Vierge à l'Enfant et présentait également en son centre une vierge sculptée en bois, habillée d'une robe de parure. Les deux anges adoreurs, présents de part et d'autre de l'autel ont disparu lors d'un vol.

L'autel latéral nord, datant de 1631, présentait également, tout comme l'autel latéral sud, une vierge habillée et entourée de deux anges adoreurs aujourd'hui disparus. Seule la statue de Saint-Joseph à l'Enfant, qui couronne l'autel, est toujours visible aujourd'hui.

L'autel du transept sud, réalisé vers 1756, présente une sculpture en bois de Saint-Antoine de Padoue, réalisé par Laurent Delvaux. Les deux anges adoreurs, présents de part et d'autre de l'autel ont également disparu lors du vol. L'ensemble est couronné par les armoiries des bienfaiteurs.

L'autel du transept nord, quant à lui, présente une statue de Saint-François d'Assise, sculptée vers 1759 par l'artiste Anversois Schobbens. Les deux anges adoreurs ont également disparu lors du vol. Ici aussi, l'ensemble est couronné par les armoiries des bienfaiteurs.

En plus de ces cinq autels, un sixième autel, dédié à Saint-Hubert avait été érigé, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, dans une chapelle à l'entrée de l'église. Il ne reste quasi plus rien de cet autel, saccagé lors de précédents travaux dans l'église.

A titre d'exemple : l'autel du transept nord

En comparant le cliché de gauche, pris par l'IRPA en 1942, et le cliché de droite, pris par l'IPW en 2010, il est possible de constater l'ampleur des disparitions d'œuvres lors du vol perpétré dans l'église en août 2000.

A l'origine, deux anges adoreurs, de très belle facture, étaient disposés sur l'autel, de part et d'autre de la statue de Saint-François d'Assise.

Deux petites statues représentant des angelots, situées dans le couronnement de l'autel, ont également disparu.

Les six grands chandeliers, font, quant à eux, vraisemblablement partie du dépôt d'objets liturgiques au Musée diocésain de Namur.



LE MOBILIER

EN BOIS ET EN MARBRE

L'ensemble du mobilier en bois a été réalisé par des artisans ou artistes locaux et date, pour la plupart, de l'époque de la construction de la nouvelle église. C'est le cas notamment des stalles en chêne sculpté, situées dans le chœur de l'église. Au nombre de 64, les stalles, de style Louis XV, sont réparties de manière égale des deux côtés du chœur, sur deux rangées et se terminent par des lambris qui font la jonction entre les stalles et les peintures accrochées sur les murs du chœur.

Les confessionnaux réalisés en chêne vers 1754, sont au nombre de huit et répartis de manière équivalente dans les deux collatéraux. De style Louis XV également, ces confessionnaux sont un exemple type de la technique sculpturale des ébénistes namurois qui travaillaient par éléments rapportés. Ainsi, chaque élément décoratif est appliqué par-dessus la mouluration. La partie supérieure, quant à elle, est ornée de seize petits panneaux peints par l'artiste de Winckler.

Datée et signée (D.E. 1776), la chaire de vérité est postérieure de vingt ans à la construction de l'église et a été offerte par le métier des tanneurs. Posée sur un socle imitant des rochers surmontés de serpents, la cuve de la chaire de vérité est ornée de trois médaillons en bois sculpté représentant le Bon Pasteur, Moïse et Saint-Jean-Baptiste.

Œuvre de l'artiste namurois Bayar, le banc de communion, réalisé en marbre et laiton, date de la fin du XVIIIe siècle. Celui-ci se développe, comme une ondulation, sur toute la largeur de la nef et des collatéraux et marque ainsi une séparation entre les simples croyants et les religieux.

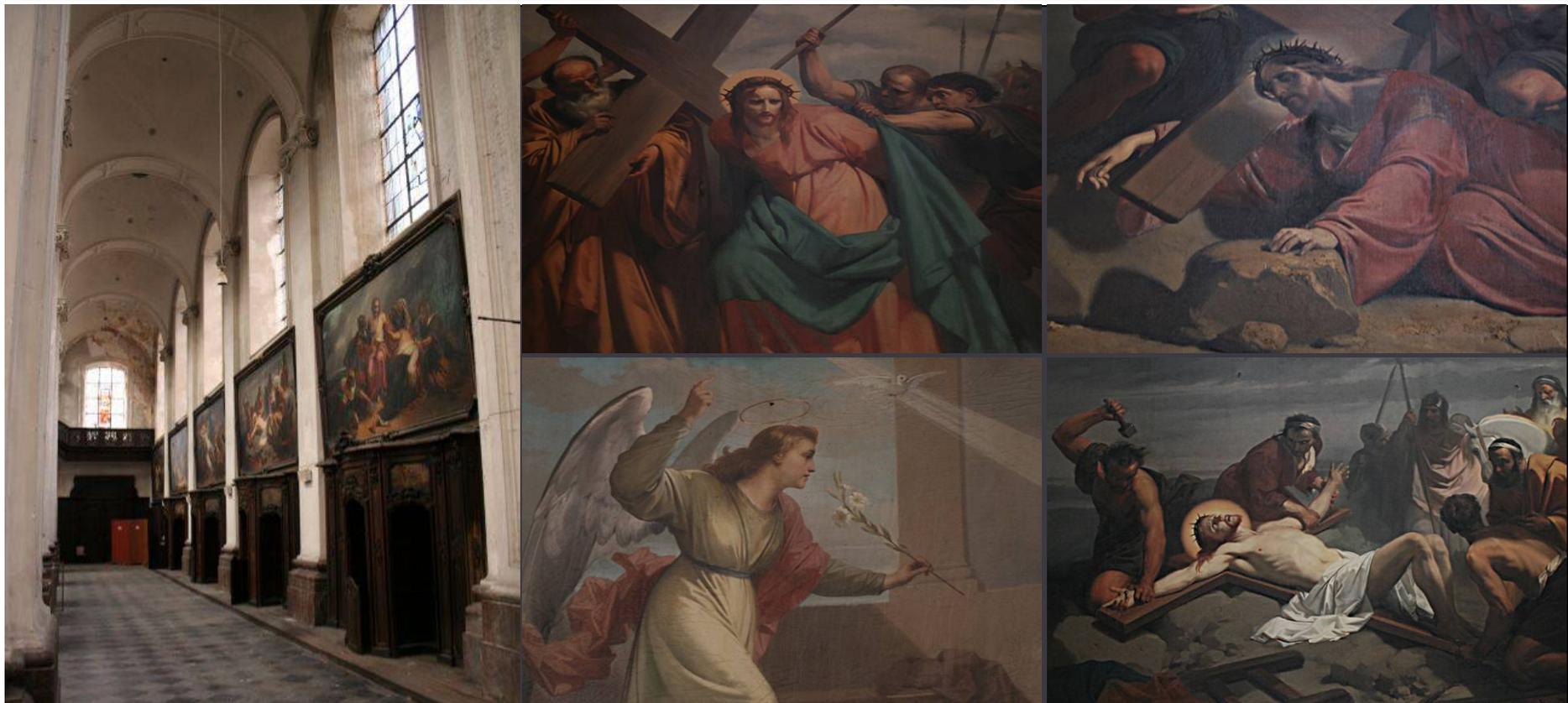
C'est également à l'artiste Bayar (ou à son atelier) que l'on doit la clôture du chœur. Réalisée en marbre rouge et noir, cette clôture de style Louis XV est surmontée, de part et d'autre, de deux statues en bois peint représentant la Foi et l'Espérance. L'ensemble se termine par une grille ouvragée en fer forgé.



I N S T I T U T D U P A T R I M O I N E W A L L O N

LE MOBILIER

LES PEINTURES



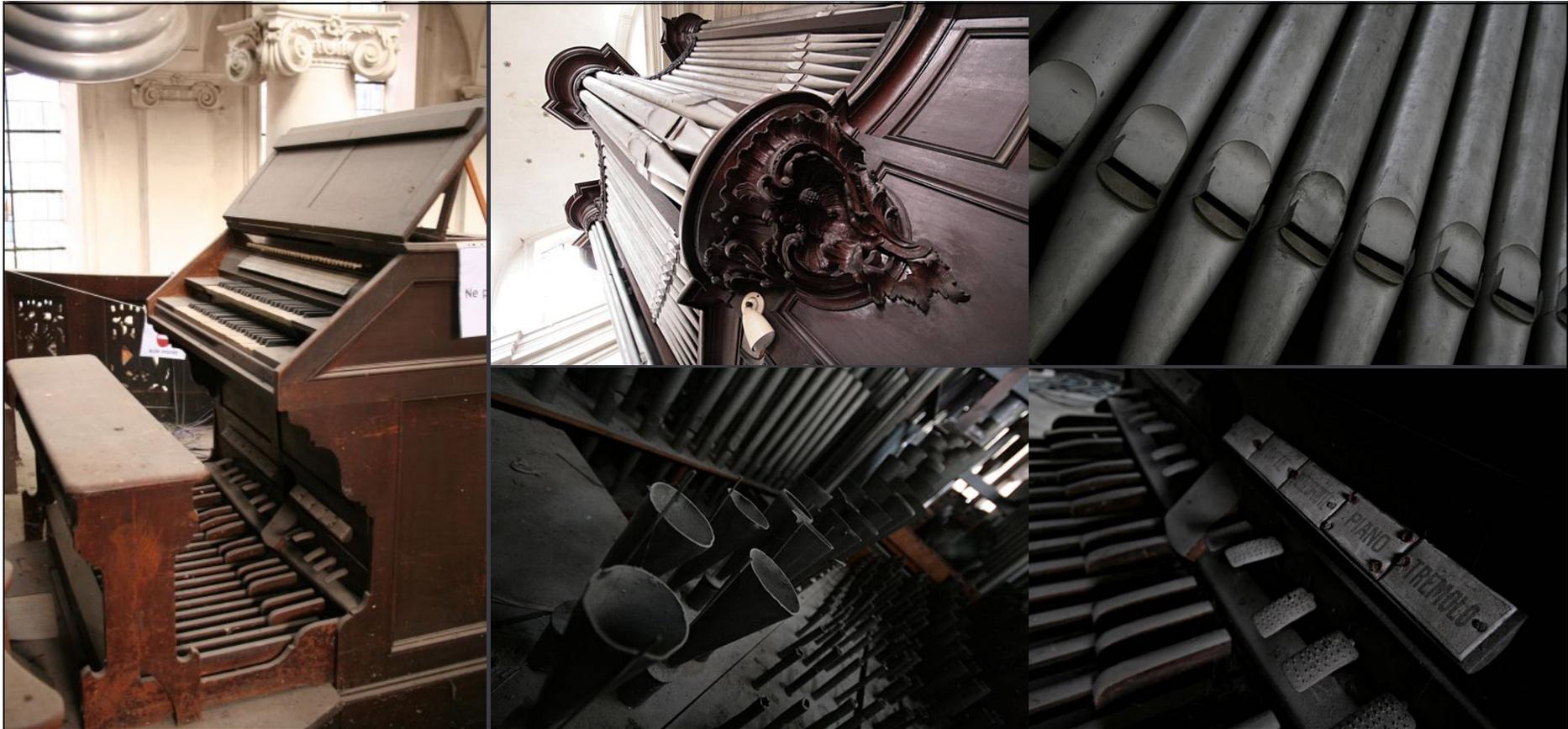
Placées vers 1864, pour remplacer les toiles originales du frère Hallet jugées médiocres, les peintures qui ornent le chœur et les collatéraux sont l'œuvre du peintre anversois Joseph Van Severdonck. Disciple de Wappers, Joseph Van Severdonck est l'un des derniers représentants de l'École de Rubens. Les œuvres situées dans le chœur représentent des scènes de la vie de la Vierge, tandis que celles situées dans les collatéraux et le transept illustrent le chemin de croix du Christ. Le portrait du peintre est visible à plusieurs endroits (il s'est notamment représenté en Ponce Pilate), tout comme celui de sa femme qu'il a choisie comme modèle, à plusieurs reprises.

Incrustés dans les parties supérieures des confessionnaux, seize petits panneaux peints (deux par confessionnal) sont visibles. Datés de 1770 et peints par l'artiste de Winckler, ils représentent également un chemin de croix du Christ.

Dans la coupole du transept est peinte une fresque datée de 1756. Cette œuvre picturale, qui n'est quasi plus visible actuellement, à cause d'un brunissement général de la couche picturale, représentait une Ascension.

LE MOBILIER

L'ORGUE



Contrairement à l'ensemble de l'édifice et du mobilier, l'orgue de l'église Notre-Dame ne possède pas le caractère de bien « exceptionnel », puisqu'il est exclu de la liste du patrimoine exceptionnel pour ce qui concerne l'église. Malgré le fait que l'orgue soit repris à l'Inventaire thématique des Orgues de Wallonie, très peu d'informations sont disponibles à son sujet.

L'orgue est construit sur un jubé monumental qui prend toute la longueur de l'église repose sur deux colonnes de marbre noir. La balustrade, de forme ondulante, est ajourée d'un décor d'instruments de musique en bois, datant de la fin du XVIIIe siècle.

Le buffet de l'orgue, quant à lui, est daté de la seconde moitié du XVIIIe siècle et aurait été confectionné par l'école nivelloise.



Les premiers vitraux confectionnés pour l'église ayant été détruits lors de la Révolution française, Jean-Baptiste Carponnier, grand-maître verrier, et son atelier se sont attelés, entre 1877 et 1904, à la confection des 54 vitraux de l'église.

Ces créations du XIXe siècle ayant souffert lors de la Seconde Guerre mondiale, Yvonne Gérard, maître-verrier namurois, réalisa 54 nouveaux vitraux, encore présents actuellement.

Ces nouveaux vitraux sont une reconstitution de ce que pouvaient être les vitraux originaux, présentant les blasons des bienfaiteurs du couvent ayant contribué financièrement à la construction de l'église.

Dans les collatéraux sont visibles les blasons des corporations bienfaitrices, tandis que dans le transept et le chœur, sont distinguables les blasons des abbayes, institutions et familles bienfaitrices.

Les œuvres présentes dans l'église faisant partie intégrante de l'édifice doivent être conservées sur place. Afin d'obtenir un avis éclairé sur l'état de conservation de ces œuvres et sur les interventions à entreprendre pour restaurer et les maintenir dans leur milieu, l'avis d'un expert a été demandé. Il s'agit de celui de Madame Serck-Dewaide, Directeur général de l'Institut Royal du Patrimoine Artistique (IRPA). Cet avis est joint en annexe à la présente étude.

Lors de sa visite, Madame Serck a mis en évidence les problèmes suivants:

De manière générale, les enduits intérieurs sont fortement altérés en raison d'infiltrations d'eau. Ainsi, des morceaux d'enduits se détachent des murs et tombent, en partie, derrière les toiles de J. Van Severdonck, créant une accumulation de matière entre les murs et les toiles qui risque de provoquer le déchirement de ces toiles. De plus, la niche en stuc de l'autel latéral nord et les pilastres qui entourent celle-ci sont totalement altérés par l'humidité.

Plusieurs éléments de mobilier souffrent des méfaits des insectes xylophages. Le parquet devant l'autel du transept nord est totalement rongé (par des capricornes de maisons) tout comme le plancher des stalles, rendant impossible la circulation entre ces stalles. La base de la chaire de vérité souffre également d'une attaque active de capricornes des maisons, au vu des sciures de bois visibles au bas du socle de la chaire de vérité. Quelques traces d'attaques d'insectes sont aussi visibles sur les deux sculptures en bois de la clôture du chœur.

Concernant les peintures, le vernis des 16 petits panneaux présents au-dessus des confessionnaux est jauni et s'écaille, tandis que les couches picturales sont soulevées par endroits. Les peintures de J. Vans Severdonck sont, quant à elles, en bon état général, à l'exception de quelques déchirures ponctuelles.

Concernant les problèmes mis en évidence ci-dessus, Mme Serck préconise les interventions suivantes:

Lorsque les problèmes d'infiltration d'eau seront résolus, il faudra attendre le séchage complet des matériaux de l'autel latéral nord avant consolidation, remplacement et re-stucage éventuels pour finalement repeindre à l'identique.

Les éléments en bois rongés par les insectes xylophages doivent être traités au plus vite. Pour les éléments de mobilier non-peints, il est recommandé d'utiliser du Xylamon combi 200 (sans teinture, à appliquer abondamment au pinceau, plusieurs fois, avec les protections adéquates).

Pour les œuvres en bois peint, la technique de l'anoxie est recommandée. Cette technique consiste à placer l'œuvre dans une bulle hermétique à l'air durant une trentaine de jours et supprimer l'oxygène présent dans cette bulle pour tuer les insectes xylophages présents dans le bois.

De plus, les deux sculptures en bois de la clôture du chœur devront subir un traitement de conservation en atelier.

Pour les parquets et planchers rongés par les insectes xylophages, ceux-ci devront être démontés et en partie remplacés.

Afin de refixer les couches picturales des petits panneaux présents sur les confessionnaux, il faudra faire un préfixage de protection en laissant en place les « papiers » de facing du fixage.

Les grandes toiles de Van Severdock étant en meilleur état, un simple dépoussiérage des peintures sera nécessaire et un collage en fil-à-fil devra être prévu pour combler les déchirures.

L'ensemble de ces opérations devra être réalisé par un conservateur-restaurateur de peinture.

Pour terminer, l'orgue devra subir un traitement complet par un spécialiste reconnu.



Traces d'attaques d'insectes xylophages



Déchirure de la toile et accumulation de matière à l'arrière

Afin de s'assurer d'un bon traitement des œuvres, quelques précautions seront d'usage lors des travaux de restauration.

Pour traiter les murs de leurs problèmes d'infiltrations d'eau, il sera nécessaire de dégager les confessionnaux et les toiles des murs. Il faudra retirer les toiles avant les confessionnaux et avoir traité les 16 petits panneaux de Winckler contre le décollement des couches picturales.

Lorsque les toiles de J. Van Severdonck auront été décrochées, sous supervision d'un conservateur-restaurateur de peinture, celles-ci devront être traitées (dépoussiérage et re-collage) avant d'être entreposées, in situ, dans une des réserves en métal et en bois qui devra être construite sur mesure.

Les quatre autels du transept ainsi que l'autel majeur devront être protégés, le temps des travaux. Un caisson en bois ou en armature en bois et plastiques transparents devront être prévus autour de chaque autel. De plus, la partie supérieure de l'autel majeur devra être retirée avant la création du caisson protecteur.

En outre, en plus des recommandations d'usage durant des travaux, Mme Serck préconise plusieurs études préalables aux travaux de restauration :

- Une étude de la polychromie des stucs et des boiseries de l'autel latéral nord avant intervention ;
- Une étude des couches picturales de la grille en fer forgé de la clôture du chœur, avant d'éventuel décapage, peinture et re-dorure selon l'aspect original ;
- Une étude des papiers peints et images pieuses présents dans les armoires de la sacristie ;
- Une étude des enduits et peintures couvrant les murs intérieurs avant restauration ;
- Une pré-étude d'état des marbres et boiseries des autels, après les travaux sur l'édifice afin de préparer un cahier des charges de leur restauration ;
- Une réalisation d'un inventaire photographique de l'ensemble des œuvres par l'IRPA ;
- Une étude des œuvres situées dans les greniers afin d'étudier leur provenance.

Pour terminer, Madame Serck-Dewaide considère que « la réaffectation de l'édifice en salle culturelle proposant concerts, pièces de théâtres, conférences et autres spectacles [lui] semble très acceptable pour peu qu'on respecte le mobilier de très grande qualité. Des systèmes de parois « voiles » montables et démontables selon les besoins devraient être concevables sans détruire le remarquable espace de cet édifice ».

LA RECONVERSION D'AUTRES LIEUX DE CULTE



L'ANCIEN COUVENT DES CROISIERS À MAASTRICHT

C'est en plein centre de Maastricht que se dresse l'ensemble classé de l'ancien couvent des Croisiers. Ce couvent datant du XV^e siècle ainsi que la gigantesque église gothique y attenante ont été transformés en **un hôtel design 5 étoiles, le Kruisherenhôtel.**

Aménagées dans un style moderne, les 60 chambres individuelles sont situées dans les couloirs de l'ancien couvent ainsi que dans la Casa Nova et la maison Renaissance.

Dans la nef de l'église, on trouve un entresol – où le petit-déjeuner, le déjeuner et le dîner sont servis – la réception, le lobby, plusieurs coins salons, un ascenseur de verre, des « boardrooms » (salles de réunion), une bibliothèque et un bar à vins dont le cellier. La décoration intérieure est une création de Henk Vos, architecte d'intérieur. Les luminaires sont de la main du sculpteur de lumière allemand, Ingo Maurer.



L'ANCIEN COUVENT DES CROISIERS À MAASTRICHT

LES CHAMBRES DE L'HÔTEL



L'ÉGLISE DOMINICAINE DE MAASTRICHT

L'église dominicaine de Maastricht, édifice classé, a été transformé en librairie pour la chaîne de magasins Selexyz par le cabinet Merckx + Girod, vainqueur du prix Lensvelt de Architect Interior Prize 2007 pour cet ouvrage.

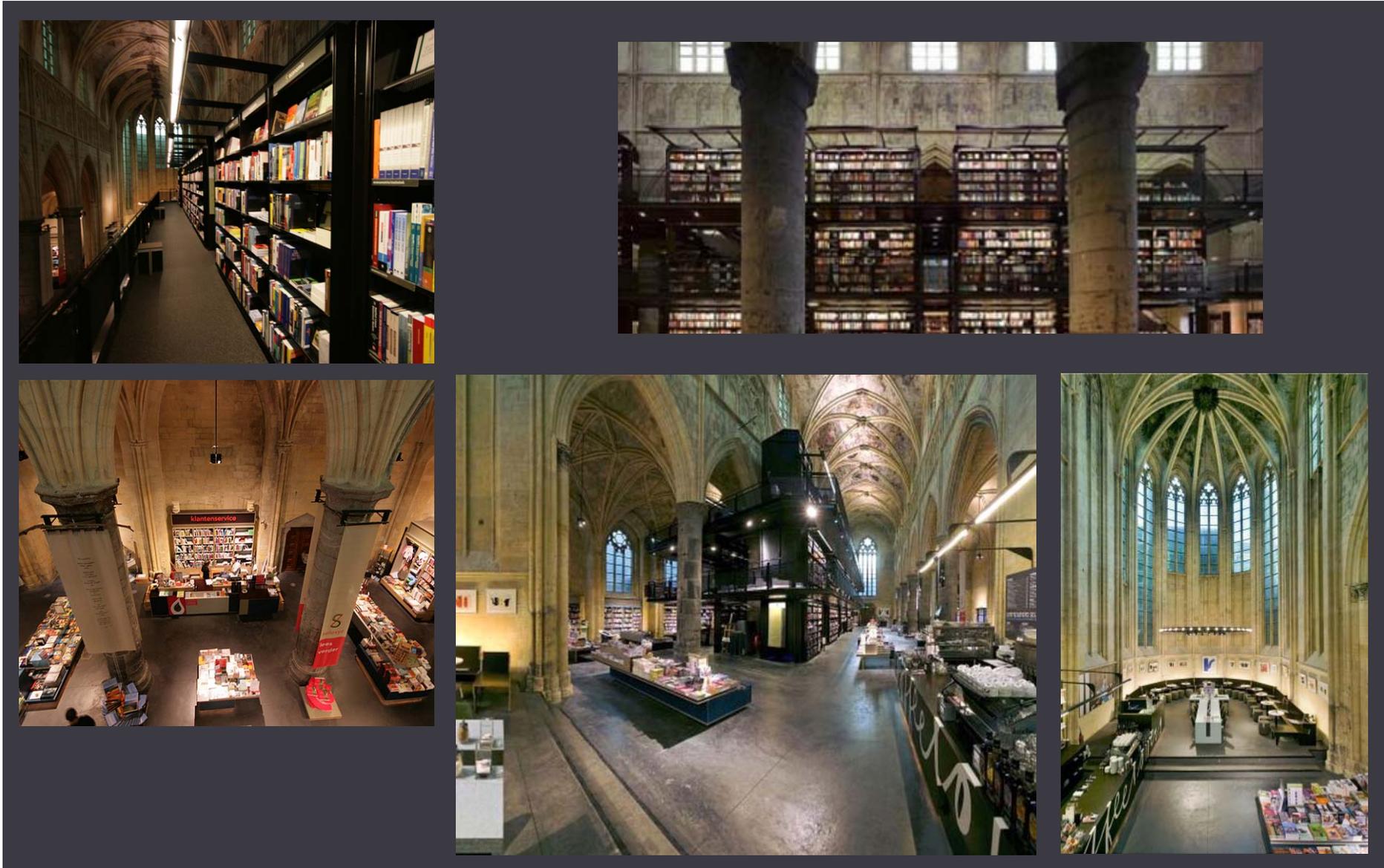
Consacrée en 1294, confisquée à la Révolution (Maastricht était alors française), l'ancienne église des Dominicains est devenue librairie en décembre 2006.

Une nef gothique monumentale, 30 mètres de hauteur sous plafond, un audacieux habillage d'architecture contemporaine, en acier noir, et 45 000 livres à la vente.

Depuis son ouverture, elle ne désemplit pas: déjà plus d'un million de visiteurs, dont beaucoup entrent pour la photographier.

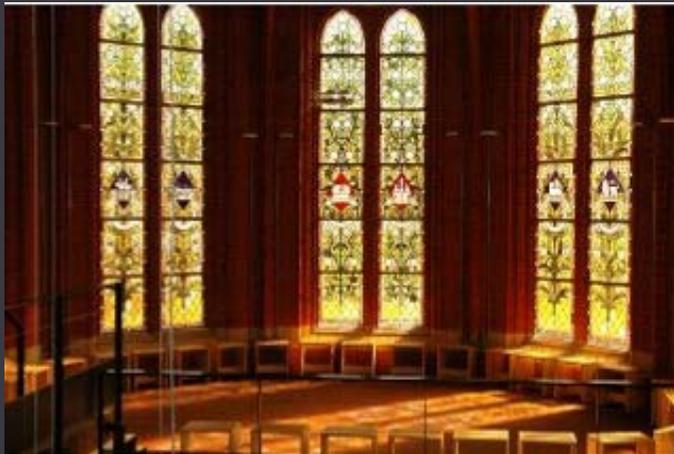


L'ÉGLISE DOMINICAINE DE MAASTRICHT



I N S T I T U T D U P A T R I M O I N E W A L L O N

LA CHAPELLE DU COLLÈGE NOTRE-DAME DE BASSE-WAVRE



La chapelle néogothique du collège Notre-Dame, ancien petit séminaire de Basse-Wavre, a été construite en 1912.

Après avoir été au centre de la vie de l'établissement, elle a progressivement perdu sa destination jusqu'à être tout à fait désaffectée au début des années 1970.

Différentes pistes ont été envisagées depuis, de la destruction à l'aménagement d'un maximum de locaux par le cloisonnement systématique des volumes.



Les besoins de l'école ont évolué. En 1998, un nouveau projet prend forme : **un centre multimédia**. L'espace intérieur est investi d'un système de mezzanines. Les différentes fonctions sont réparties sur plusieurs niveaux : salle de lecture au rez-de-chaussée, rangement des livres et locaux de travail à l'étage intermédiaire, outils informatiques sous la voûte. Le chœur est divisé en deux plateaux. Le niveau inférieur accueille une salle de lecture et de réunions.



L'organisation des plateaux en béton, appuyés sur des piliers, indépendants des murs porteurs permet de maintenir la perception originale de l'espace : vision de la voûte, perspectives verticales ou vers le chœur.

Les vitraux (créés par Edouard Steyaert en 1921) sont maintenus et restaurés. Les plateaux créés dans l'espace permettent aux visiteurs de les découvrir sous un nouvel angle.

LES BRIGITTINES

La Chapelle des Brigittines, ou plus simplement « Les Brigittines », est une salle de spectacle bruxelloise située en contrebas du Sablon, sur la jonction Nord-Midi.

À l'origine, la chapelle de l'ordre de Sainte-Brigitte érigée en 1663 échappa miraculeusement au bombardement de Bruxelles par les troupes du maréchal de Villeroy en 1695. La chapelle baroque (seul vestige du couvent des Brigittines qui date de 1652), a subi de nombreuses modifications (démolition de la tour à la suite du bombardement français de 1695, suppression des voûtes et d'autres éléments de l'aménagement intérieur, etc.). Restaurée à plusieurs reprises, elle a connu différentes affectations.

L'empereur Joseph II mit fin à sa vocation religieuse en 1784 et l'édifice devint tour à tour un entrepôt, un arsenal, une prison et un marché couvert. Une salle de bal fut même construite en 1850, à l'étage du marché.

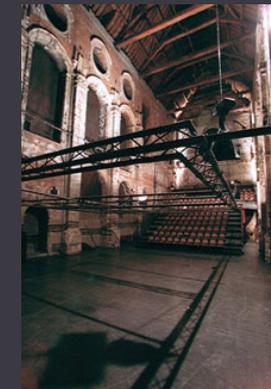
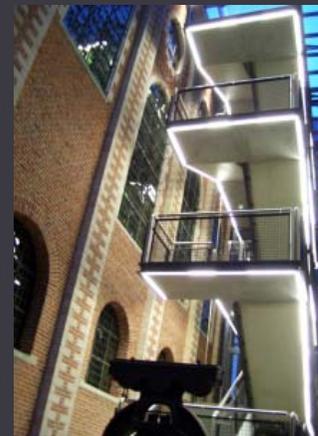
La Ville de Bruxelles acquiert le bâtiment en 1922, le fait classer en 1953 et restaurer en 1975. Dès lors dédiée aux arts du spectacle, elle est englobée dans une nouvelle asbl, *Bellone-Brigittines*, créée en 1997.

L'ancienne Chapelle des Brigittines est aujourd'hui dotée d'une extension, une chapelle contemporaine, inaugurée les 20 et 21 août 2007. En 2008, un bâtiment voisin comprenant 6 ateliers/logements pour artistes ainsi que d'un jardin artistique et pédagogique, géré également par Les Brigittines, a été construit.

Au travers de ces aménagements et des activités qui y sont menés, les Brigittines désirent partager leur passion pour les arts et la recherche.



L'extension de la chapelle se concrétise par l'adjonction d'un volume jumeau contemporain imaginé par l'architecte Andréa Bruno.



L'ANCIENNE ÉGLISE SAINT-ANTOINE DE LIÈGE



A l'origine, les frères mineurs ou franciscains s'établirent à Liège vers 1230. Ils choisirent d'abord l'emplacement de l'actuel séminaire mais, dès 1232, ils virent les dominicains s'installer à proximité et décidèrent alors de se rapprocher du centre, non loin de la place du Marché.

Leur église, dédiée au saint portugais Antoine de Padoue, a été consacrée en 1244. L'édifice se compose de trois nefs avec un chevet plat, sans transept ni tour en accord avec la simplicité de l'ordre franciscain. La façade baroque de 1645 n'a, par contre, plus rien de la pauvreté franciscaine ; cette façade monumentale a été accolée à l'ancienne façade gothique.

En 1670, les fenêtres et les bas-côtés ont été transformés et, au XVIII^e siècle, c'est la nef principale et le chœur qui ont été mis à la mode de l'époque. En 1936, l'édifice fut classé comme monument par arrêté royal. En 1944, l'explosion d'une bombe volante allemande endommagea fortement le cloître qui dut être restauré.

L'église Saint-Antoine aujourd'hui restaurée et désacralisée se trouve rue Moray (en Hors-Château). Elle fait intégralement partie de l'ensemble « Musée de la vie wallonne » et propose **un espace d'exposition international** de plus de 1000 m².

LA CHAPELLE NOTRE-DAME DU MARCHÉ À JODOIGNE



C'est le vendredi 17 octobre 2008 que la Ville de Jodoigne et l'Institut du Patrimoine wallon inaugurent le lancement des travaux de restauration et de réaffectation de la Chapelle Notre-Dame du Marché.

Située au cœur du centre ancien de Jodoigne, la chapelle Notre-Dame du Marché, édifice classé comme monument depuis 1958, attendait depuis de nombreuses années une campagne de restauration. L'édifice a finalement été sauvé grâce à un projet original où se côtoient **espace culturel** et **espace dédié au culte**.

Outre les interventions de restauration nécessaires, le principal défi pour le bureau d'architecture Atelier 20 a été d'intégrer un centre culturel dans un édifice encore utilisé occasionnellement pour le culte.

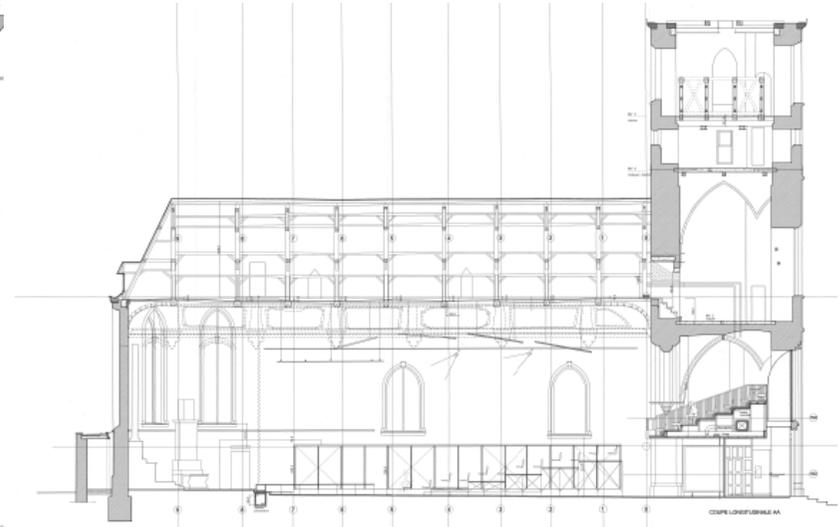
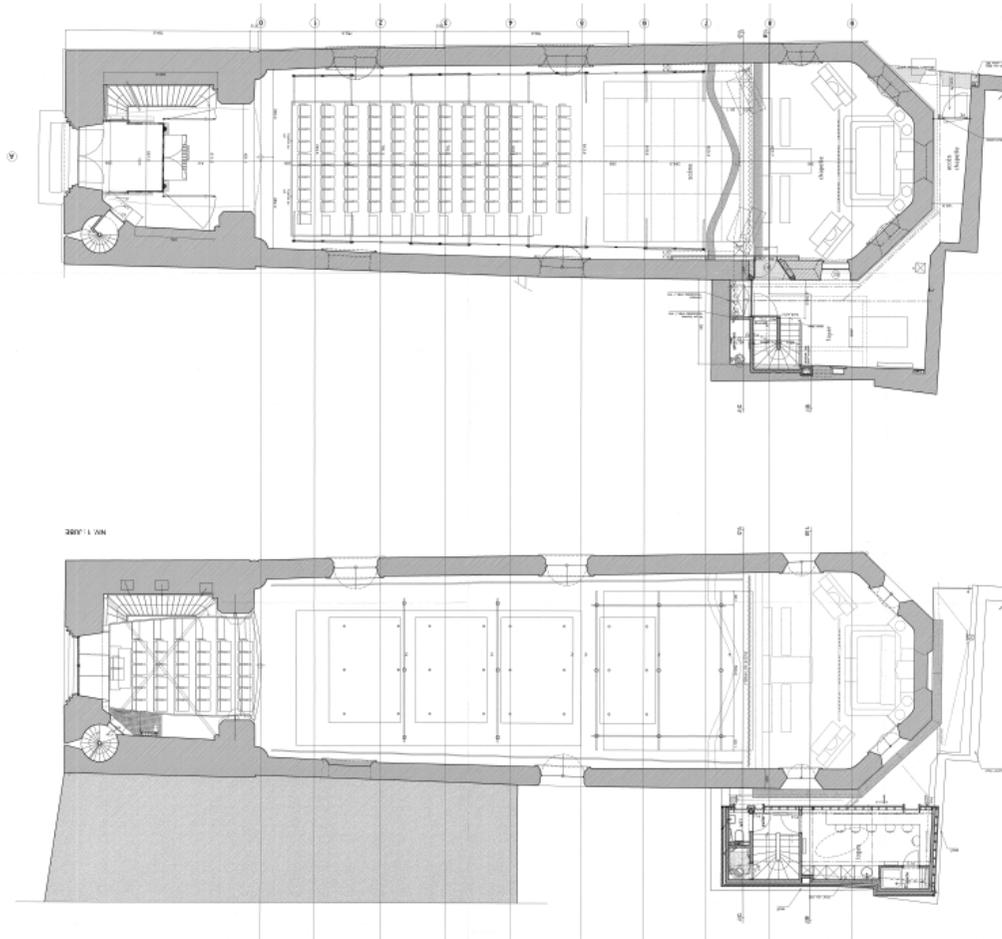
Afin de dégager au maximum l'espace intérieur de la nef, les deux autels latéraux ont été reculés dans le cœur, de part et d'autre de l'autel majeur. Le remarquable cénotaphe du comte de Glymes et de son épouse a pris place dans une annexe construite à la place de l'ancienne sacristie qui accueille par ailleurs la chaufferie et les loges des artistes.

La nef ainsi dégagée est équipée de gradins télescopiques, d'un praticable de scène démontable et de panneaux-lambris en partie mobiles servant de cimaises.

Un nouvel escalier permet d'accéder au jubé qui accueille 38 places assises et la régie technique.

La chapelle Notre-Dame du Marché est un bel exemple de restauration et de réaffectation où le développement d'activités culturelles n'empêche nullement le maintien du culte et permet ainsi une réaffectation multifonctionnelle, garantissant à long terme la survie d'un édifice, considéré pendant longtemps comme en danger.

LA CHAPELLE NOTRE-DAME DU MARCHÉ À JODOIGNE



La chapelle doit rester accessible pour les offices mais aussi pour des expositions temporaires ou des spectacles.

Tous les équipements sont donc mobiles (aucune séparation fixe entre le chœur et la nef) :

- gradins télescopiques de 91 places;
- panneaux-lambris le long des murs de la nef (8 mobiles et 14 fixes de chaque côté);
- praticable de scène constitué de 22 éléments démontables de 2m x 1m;
- volets d'occultation sur les fenêtres.

Une annexe a été construite à la place de l'ancienne sacristie pour accueillir les loges et au rez-de-chaussée le cénotaphe.

L'ANCIENNE ÉGLISE SAINT-AUGUSTIN À ANVERS

Anvers possède désormais une nouvelle **salle de concerts**: le Centre Musical Augustinus (AMUZ) a ouvert ses portes en janvier 2006, suite à une lourde restauration comprenant des travaux importants de chauffage par le sol (pour le confort du public mais aussi pour la conservation des œuvres picturales), des travaux d'ordre acoustique, l'insertion de hautes technologies, l'aménagement de confortables loges d'artistes (avec salle de bain privée), etc.

L'église baroque Sint-Augustinus au Kamenstraat (centre d'Anvers) fut construite entre 1615 et 1618 et fut classée comme monument en 1939.

L'AMUZ présente un programme varié, basé sur la musique ancienne, accompagnée d'autres styles, cultures et expressions artistiques.

Le nom "Centre Musical Augustinus" fait référence d'une part au cadre unique de l'église Saint-Augustin qui fut convertie, dans le respect de sa valeur historico-culturelle, en salle de concerts moderne. Le nom évoque d'autre part l'interaction à laquelle aspire l'organisation: réunir un large public, des jeunes talents, des ensembles en résidence, des artistes nationaux et internationaux célèbres dans un lieu de rencontre central autour de divers styles musicaux. L'AMUZ veut, par le biais d'une importante diversité culturelle dans sa programmation, attirer un public aussi vaste que possible. Un programme particulier est même destiné aux jeunes enfants.



LES PERSPECTIVES DE RÉAFFECTATION

La présente étude réalisée à la demande du CPAS de Namur a pour ambition d'évaluer le potentiel de reconversion de l'église Notre-Dame d'une part en un espace de création et de diffusion artistique et d'autre part en lieu de réceptions et de manifestations « grand public »: ouverture de festivals, expositions diverses.

En effet, les édifices tels que les églises mettent à disposition des artistes un « volume » plutôt qu'une « superficie », comme le nécessitent souvent les arts du spectacle. De plus, les espaces urbains nourrissent le travail de bien des artistes et les édifices pouvant accueillir le fruit de leur recherche leur sont rarement accessibles.

Par ailleurs, les lieux capables d'accueillir des manifestations telles que les prestations de chant, de théâtre (et leur public) dans un cadre aussi particulier que celui d'une ancienne église ne sont pas légion dans le namurois.

La création d'un espace polyvalent pouvant servir d'écrin aux manifestations appréciées du public comme le Festival des Arts Forains, le Festival International du Film Francophone ainsi que toute manifestation d'ordre culturel serait évidemment un plus pour le centre ville.

Voici donc le point de départ de la réflexion menée par l'Institut du Patrimoine: tenter de déterminer si un lieu de création et de rencontre installé dans l'enveloppe de l'ancienne église peut perpétuer la fonction sociale et communautaire de ce point de repère urbain qu'est l'église Notre-Dame.



ATTENTES DES ASSOCIATIONS LOCALES

Suite à l'appel à idées lancé par le CPAS de Namur et conjointement au groupe de travail créé pour l'analyse des 61 propositions reçues, le CPAS avait rencontré, à deux reprises, les acteurs culturels 'principaux' de la ville de Namur. Parmi ces associations, étaient représentés le Centre Culturel régional, Théâtre de Namur, le Festival International du Film Francophone (FIFF), le Centre de Chant Choral, la Promotion des arts forains, l'ASBL Panama/Belvédère, Le Verdur Rock / Quasimorock, l'Académie des Beaux-arts de Namur, le Comité de Quartier de l'Illon et la Maison de la Culture de Namur.

Lors de ces deux rencontres, les représentants des principales associations de Namur avaient fait connaître leurs demandes et attentes sur les infrastructures manquantes à Namur. La demande générale étant la création d'un centre culturel polymorphe.

Lorsque l'Institut du Patrimoine wallon a commencé cette étude de faisabilité, il a rencontré certains de ces interlocuteurs du secteur culturel namurois afin d'en connaître d'avantage sur les besoins et les contraintes inhérentes aux divers types de manifestations qui pourraient avoir lieu dans l'église.

Suite aux diverses rencontres, il en résulte qu'une partie des associations contactées n'est pas intéressée pour exploiter l'église et que l'autre partie, intéressée par la reconversion de l'église en lieu de représentation, n'est pas convaincue que l'église puisse être transformée en un centre culturel polyvalent, chaque association défendant sa propre cause. Certaines associations seraient plus favorable à donner l'opportunité de l'exploitation et de la gestion de l'église à une seule association. A titre d'exemple, M. Colpé, Directeur du Théâtre de Namur, Mme. Wilenski, du Centre d'art vocal et de musique ancienne (Cav&ma) et M. Tirtiaux, responsable du Festival des Arts Forains se sont montrés en faveur d'une exploitation de l'église à destination exclusive de l'association Cav&ma.

En outre, d'après Grégory Leclercq, Président du Comité de Quartier et coordinateur des réunions pour les différentes associations, l'ensemble des intervenants avaient été refroidis, lors des deux premières réunions avec le CPAS, par la longueur du projet et l'impression que la réaffectation de l'église n'aboutirait jamais.

L'addition de ces deux facteurs font que l'Institut n'a pu avoir toutes les cartes en mains pour connaître les besoins logistiques précis pour chaque type de manifestation envisageable. Ainsi, la présente étude va s'attacher à vérifier si une affectation multifonctionnelle est ou non réaliste, sans entrer dans les détails logistiques afférant à chaque type de manifestation.

IDENTIFICATION DES CONTRAINTES ET DES ATOUS

L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ S'ARTICULE AUTOUR DES AXES SUIVANTS :

- Contraintes patrimoniales

L'ancienne église Notre-Dame est classée comme monument et inscrite sur la liste du patrimoine exceptionnel. C'est pourquoi, les interventions projetées doivent respecter la structure même de l'édifice mais également ses particularités (dont le chemin de croix, les œuvres diverses, la chaire de vérité, etc.). Une destruction partielle de l'édifice en vue d'une nouvelle reconfiguration des lieux n'est de ce fait, pas envisageable. Idéalement, l'intervention devrait être « réversible », ce qui implique la conservation de la volumétrie de l'édifice et la conservation du mobilier sur place.

- Contraintes symboliques

La dualité entre la symbolique religieuse (édifice classé dans son entièreté) et la symbolique profane (artistique entre autres) qui doivent être conciliées dans la future reconversion de l'édifice est aussi une contrainte. Il est en effet souhaitable que la reconversion de ce type de bâtiment se fasse dans le respect de l'identité du lieu et de son histoire.

- Contraintes d'accessibilité

A l'intérieur de l'édifice:

Les dispositions légales relatives à l'accès aux personnes à mobilité réduite sera d'application dans la mesure du possible.

A l'extérieur de l'édifice:

L'accès du public à l'édifice ne peut se faire que par un seul accès, le parvis de l'église, qui se fait via la rue, en sens unique, Saint-Nicolas. Les dispositions légales relatives à l'accès aux personnes à mobilité réduite devront être respectées.

- Contraintes relatives à la sécurité du public

Imposition des pompiers: dès que le public dépasse 100 personnes, une sortie de secours doit être placée à l'opposé de l'entrée principale (à l'heure actuelle, le CPAS envisage de créer cette sortie via la sacristie avec cloisonnement et porte RF). Les trois portes de l'entrée présentent des dimensions suffisantes pour accueillir maximum 500 personnes. Lors des manifestations accessibles au public, la porte d'entrée centrale devra rester ouverte car celle-ci s'ouvre vers l'intérieur de l'édifice (la porte double intérieure s'ouvre quant à elle vers l'extérieur). Les portes latérales extérieures resteront également ouvertes tandis qu'un préposé se tiendra (lors des manifestations d'importance) devant chaque porte latérale afin d'ouvrir la porte intérieure en cas de besoin (ouverture vers l'intérieur). Quel que soit le futur projet, un plan général pompiers (PGP) sera réalisé et soumis au SRI pour accord

IDENTIFICATION DES CONTRAINTES ET DES ATOUTS

- Contraintes énergétiques

Le volume de l'ancienne église est très important. Il sera difficile d'obtenir une température constante sur toute la hauteur de l'édifice (dans le cas de plateaux par exemple).

- Contraintes de fonctionnement

Le souhait du CPAS est que l'ancienne église Notre-Dame demeure d'usage collectif et même que celle-ci reste ouverte à la plus grande diversité de personnes possible. En ce sens, l'édifice devra convenir à une grande variété d'utilisations culturelles.

- Atout de situation

L'église Notre-Dame se situe dans la Corbeille de Namur, le centre urbain de la ville, et au cœur du quartier des Célestines. Une situation idéale pour l'accessibilité de l'église et une utilisation de celle-ci lors de festivités locales.

- Atout (ou contrainte) lié(e) au volume disponible

La hauteur de l'édifice offre un beau volume à l'église qui lui donne toute sa majesté (mais malheureusement peu exploitable).

- Atout de visibilité

Bien que l'édifice soit situé dans le centre ville et donc peu visible par les piétons puisque entouré d'immeubles, il suffit de prendre un peu de hauteur (en regardant Namur depuis la Citadelle par exemple) pour constater que l'ancienne église marque de son empreinte le paysage urbain.

- Atout de la qualité architecturale

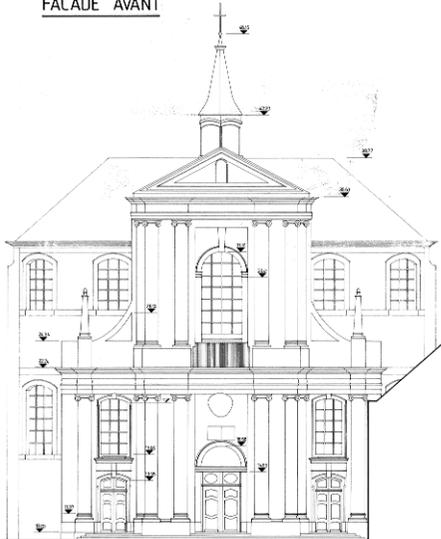
L'édifice en lui-même et sa décoration étant remarquables, peu d'aménagements sont nécessaires pour faire ressortir la beauté du lieu. Grâce à sa qualité architecturale, reconnue par tous (spécialistes du patrimoine et riverains), l'édifice possède une identité propre.

- Atout de l'offre de stationnement

Comme démontré précédemment, l'offre de parking est largement suffisante lors de manifestations de moyenne affluence dans l'église.

SITUATION EXISTANTE

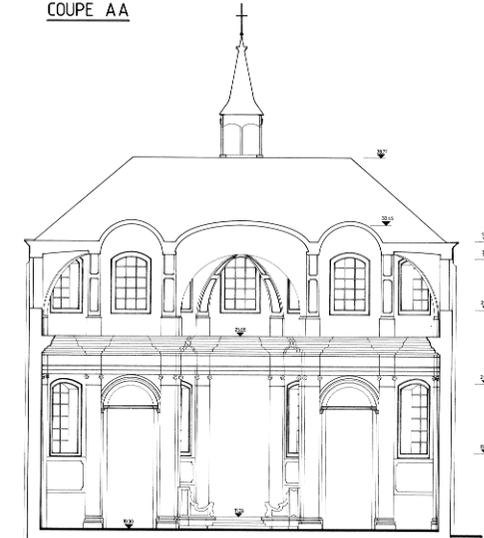
FACADE AVANT



FACADE LATERALE



COUPE AA



COUPE BB



ÉTUDE SANITAIRE

RÉFLEXION MENÉE SUR LA BASE DE L'ANALYSE DE M. F-M BRISMOUTIER DÉCEMBRE 2008

L'étude de Monsieur Brismoutier analyse l'édifice dans sa globalité et détaille les travaux nécessaires à l'entretien du bâtiment en fixant un délai d'intervention (priorités) ainsi qu'un budget estimatif pour chacune de ces interventions.

Toitures	Priorité	Estimation (TVA 21 % comprise)
Toiture nef centrale, transept et chœur	Avant 5 ans (P3)	490.000 €
Toiture du bas côté sud	De 6 mois à 2 ans (P1-P2)	70.000 €
Toiture du bas côté nord	De 6 mois à 2 ans (P1-P2)	70.000 €
Toitures des annexes sacristie	De 6 mois à 5 ans (P1-P4)	11.500 €
Total pour l'ensemble « toitures »		641.500 €

Maçonneries	Priorité	Estimation (TVA 21 % comprise)
Murs gouttereaux de la nef centrale, du transept et du chœur	Dans les 5 ans et au-delà (P4-P3-P2)	121.000 €
Maçonnerie bas côté sud	Avant 5 ans (P3)	11.500 €
Total pour l'ensemble « maçonnerie »		132.500 €

Planchers et revêtements de sol	Priorité	Estimation (TVA 21 % comprise)
Pavage de la nef centrale	Au-delà de 5 ans: pas urgent (P4)	34.000 €
Plancher du chœur	Dans les 2 ans (P2)	13.000 €
Plancher de la sacristie	Au-delà de 5 ans: pas urgent (P4)	2.500 €
Total pour l'ensemble « revêtements de sol »		49.500 €

Remarques:

- une attention particulière devra être apportée à l'analyse des tirants métalliques situés au niveau du chœur. Ces tirants relient la dernière ferme du vaisseau principal à la maçonnerie du mur de croupe (fissuration importante et traversante de la maçonnerie du chœur au droit de la troisième travée);
- en charpente: problème structurel important aux appuis des pannes intermédiaires dans les maçonneries de façade ouest (parvis) et du transept sud-ouest;
- fissuration importante et traversante de la maçonnerie de la nef centrale au droit de la première colonnade (semble stabilisée) mais à confirmer par étude préalable en stabilité. Dans le chœur, les fissurations importantes de la maçonnerie d'élévation sud au droit du passage routier semblent quant à elles, encore actives...
- présence d'une cave voûtée sous le chœur, le plancher du chœur est supporté par un ensemble de voûtes sur nervures reprises par des colonnes en pierre. L'une de ces colonnes a été remplacée par une colonne métallique de faible section, cette colonne est aujourd'hui corrodée, ce qui explique le mouvement du plancher au droit de la colonne.

ÉTUDE SANITAIRE

Vitraux	Priorité	Estimation (TVA 21 % comprise)
Vitrail surplombant le parvis, la nef centrale et les bas-côtés	Dans les 2 ans (P2)	278.500 €
Vitraux du transept nord	Dans les 5 ans (P3)	22.500 €
Vitraux du chœur	Dans les 2 ans (P2)	423.500 €
Vitraux du transept sud	Dans les 5 ans (P3)	22.000 €
Total pour l'ensemble « vitraux »		746.500 €

Enduits	Priorité	Estimation (TVA 21 % comprise)
Bas-côté sud	Au-delà des 5 ans: pas urgent (P4)	24.200 €
Bas-côté nord	Au-delà des 5 ans: pas urgent (P4)	24.200 €
Transept nord	Au-delà des 5 ans: pas urgent (P4)	27.000 €
Chœur nord	Au-delà des 5 ans: pas urgent (P4)	42.500 €
Chœur sud	Au-delà des 5 ans: pas urgent (P4)	36.500 €
Transept sud	Au-delà des 5 ans: pas urgent (P4)	26.700 €
Total pour l'ensemble « enduits »		181.100 €

Mobilier	Priorité	Estimation (TVA 21 % comprise)
Mobilier d'orgue	Aucune urgence (P5)	Pas estimé
Confessionnaux bas-côté nord	Aucune urgence (P5)	18.500€
Confessionnaux bas-côté sud	Aucune urgence (P5)	18.500 €
Chaire	Dans les 6 mois: très urgent (P1)	1.200 €
Mobilier chœur façade nord (mobilier communion)	Dans les 5 ans (P3)	24.500 €
Mobilier chœur façade sud (mobilier communion)	Dans les 5 ans (P3)	24.500 €
Autels	Aucune urgence (P5)	Pas estimé
Total pour l'ensemble « mobilier »		87.200 €

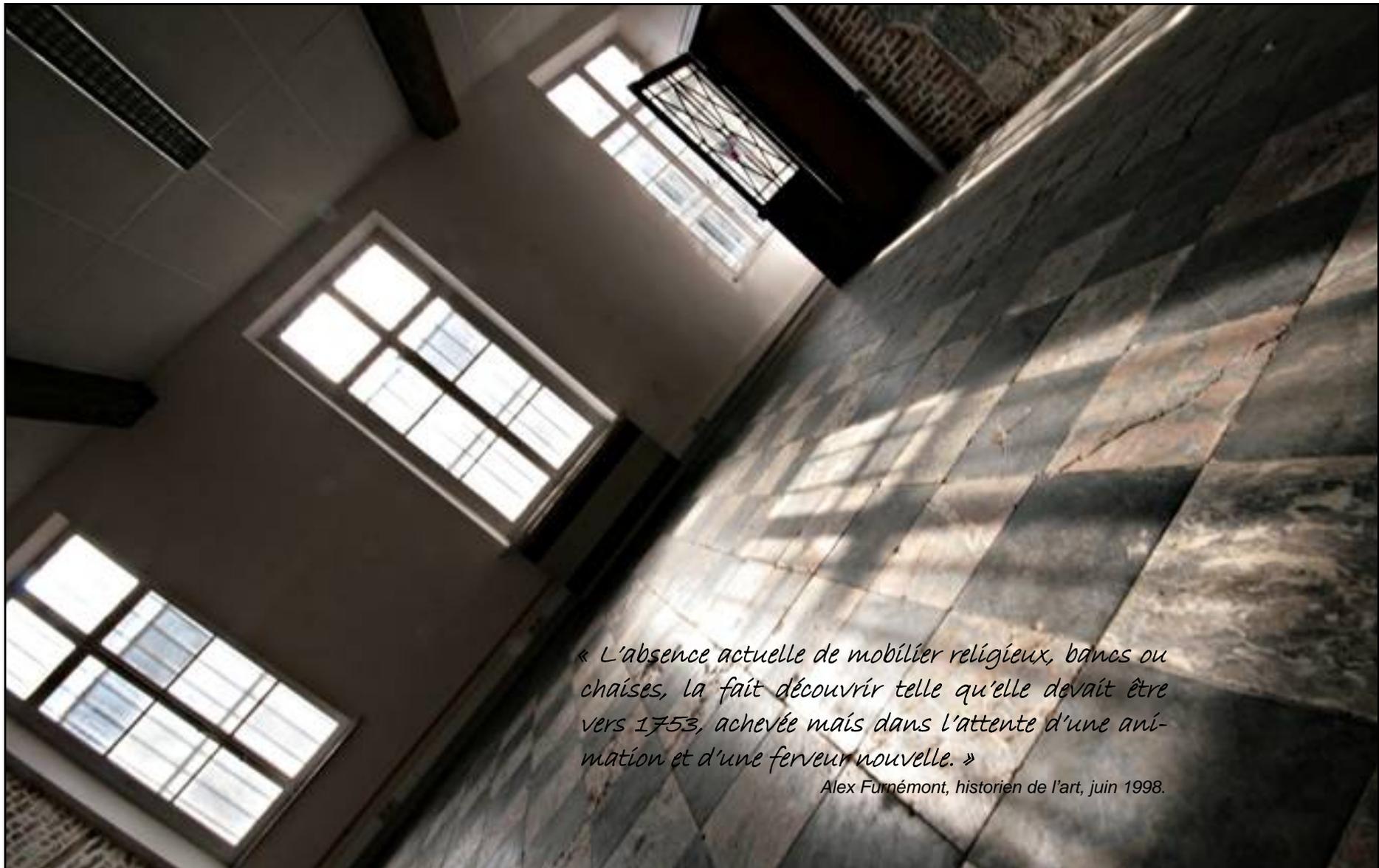
Abords	Priorité	Estimation (TVA 21 % comprise)
Porte du parvis	Avant 5 ans (P3)	12.100 €
Abords (réfection parvis)	Au-delà de 5 ans (P4)	128.000 €
Total pour l'ensemble abords		140.100 €

TOTAL GÉNÉRAL	
<p>Non compris:</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Les études préalables ◆ Les études liées aux techniques spéciales ◆ La restauration de l'orgue et du mobilier 	1.978.400 €TVAC

Selon l'analyse de Monsieur Brismoutier, les études devant être menées préalablement à tout projet de restauration sont les suivantes:

Etudes préalables à prévoir
<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Etude préalable en stabilité</u> comprenant une étude du chœur (dimensionnement et remplacement de la colonne métallique existante avec tous les moyens d'étalement nécessaires à cette opération), fissurations importantes et traversantes de la maçonnerie du chœur et de la nef, problème structurel en charpente, tirants métalliques, etc. ◆ <u>Analyse approfondie des vitraux:</u> mise en œuvre pour la dépose des panneaux, nettoyage, réparations, traitement des structures, repose (calfeutrement au mortier de chaux) ◆ <u>Etude phytosanitaire:</u> analyse globale de la charpente mais également analyse pointue du mobilier (chaire, confessionnaux, autels, mobilier du chœur mais aussi encadrements) et traitements préventifs/ curatifs au besoin. ◆ <u>Analyse des enduits:</u> sondages ponctuels dans le cadre du repérage de fresques ou autres décors sous les peintures existantes ◆ <u>Etude des œuvres picturales:</u> état de conservation, techniques de restauration, avis sur le mode de conservation (température, humidité) ◆ <u>Expertise d'un facteur d'orgue</u> dans le cadre de la restauration de l'orgue à tuyaux

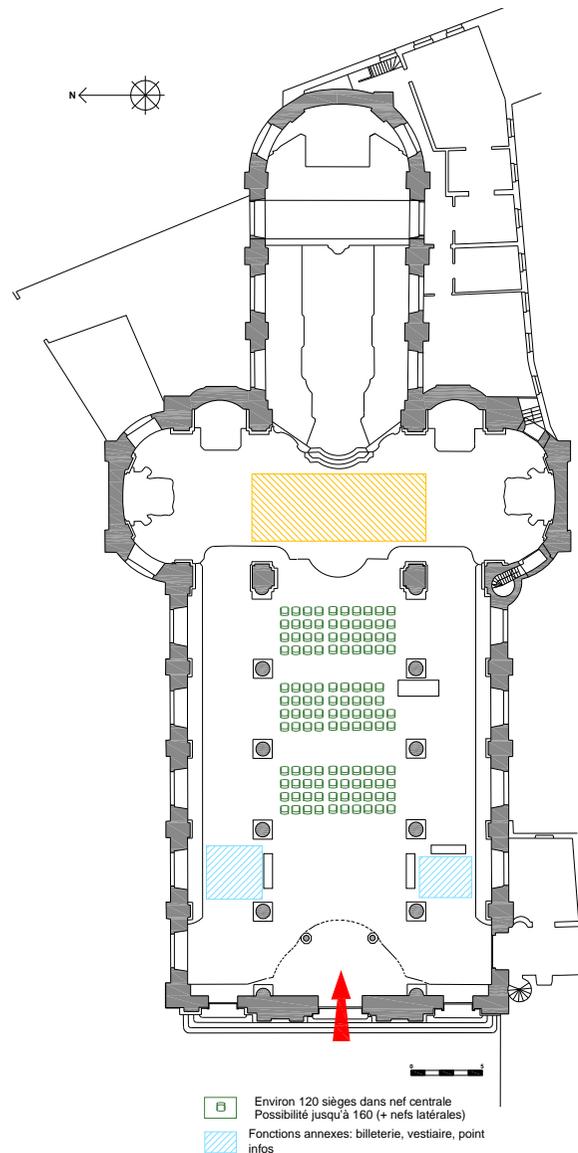
UNE NOUVELLE VIE POUR NOTRE-DAME



« L'absence actuelle de mobilier religieux, bancs ou chaises, la fait découvrir telle qu'elle devait être vers 1753, achevée mais dans l'attente d'une animation et d'une ferveur nouvelle. »

Alex Furnémont, historien de l'art, juin 1998.

UN SPECTACLE DE CHANT



En passant le portail, le visiteur découvre un grand espace réparti en trois nefs (la nef principale et les deux nefs latérales). La nef principale se développe entre le seuil extérieur de la façade et le centre du premier pilier de la croisée du transept sur une longueur de 30 mètres. Les collatéraux larges de 5,10 mètres sont recouverts de voûtes en voile, en brique, sur doubleaux qui retombent vers l'extérieur sur des pilastres.

De nombreuses possibilités sont offertes dans le cadre de l'implantation de nouvelles fonctions au sein de l'ancienne église. Parmi celles-ci, l'organisation de différents types de spectacles...

Accueil du public et des artistes

Lors d'un concert ou d'un spectacle de chant pour lequel les artistes se produiraient sur une scène située dans la croisée de la nef et du transept, la nef peut accueillir le public assis ou debout (environ 120 places assises dans la nef centrale).

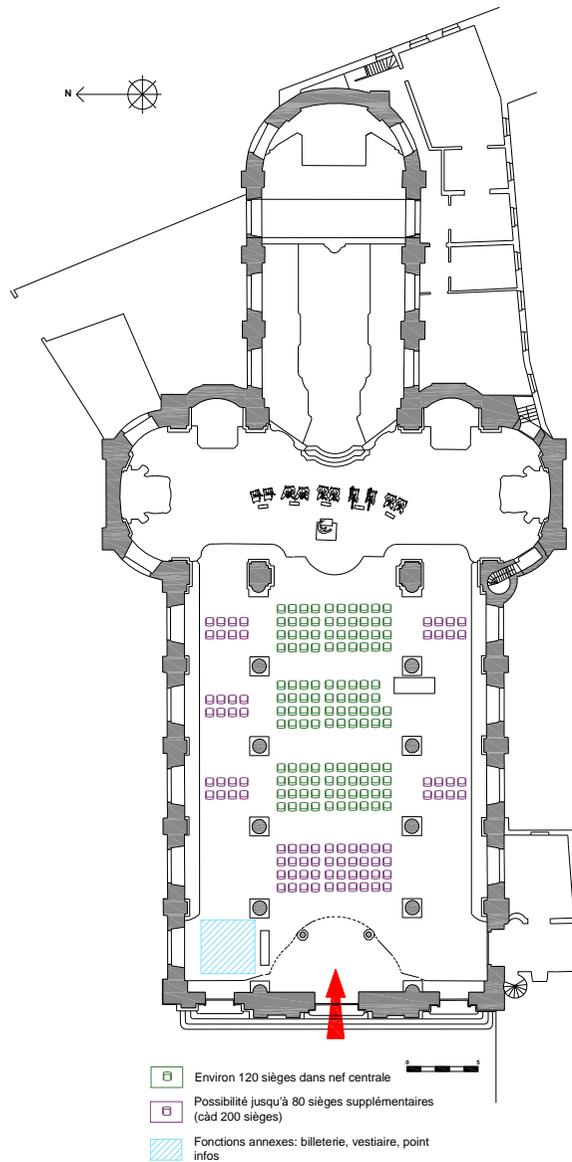
Au besoin, le nombre de spectateurs peut atteindre 160 places assises.

Par rapport à la nef, le transept est surélevé d'une marche qui suit le mouvement du banc de communion curviligne. Au centre du transept, la croisée 11 mètres sur 11 mètres est délimitée par quatre piliers. Les deux « bras » du transept d'une profondeur de 10 mètres se terminent par un chevet plat.

Cet espace peut accueillir aisément un groupe de chanteurs, de musiciens, un spectacle à destination d'un public scolaire ou autres.

Fonctionnement et accessibilité

L'accès du public se ferait par l'entrée principale de l'église. Les artistes, quant à eux, pourraient employer la sacristie comme loges et de là, monter sur scène via l'accès vers le chœur ou vers le transept. Les fonctions annexes d'accueil (billetterie, vestiaire, vente des programmes...) peuvent, elles, prendre place à l'avant de l'église, de part et d'autre de l'entrée principale.



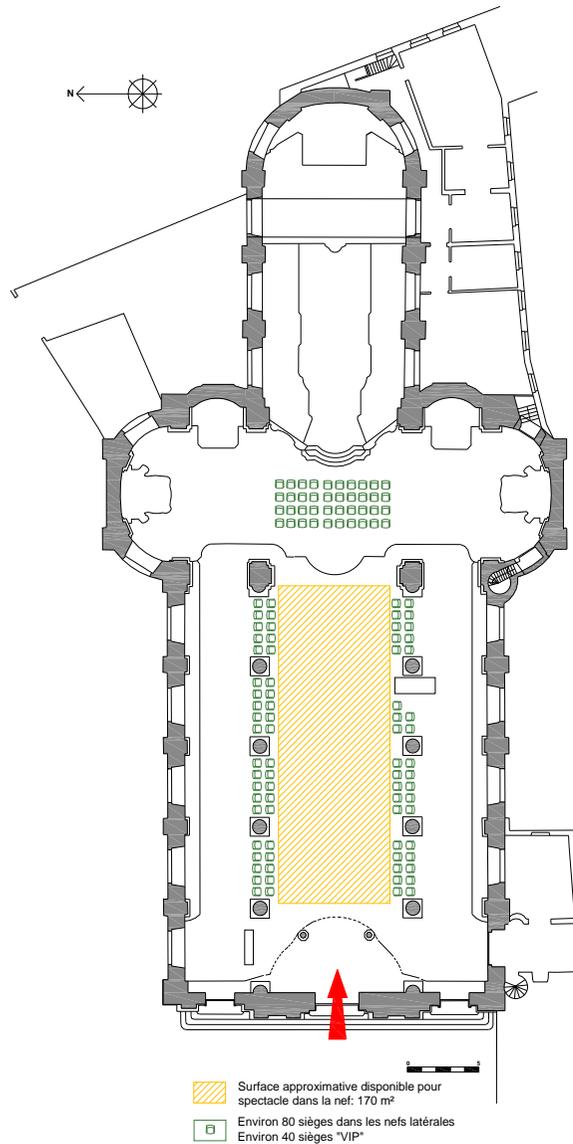
Appropriation de l'espace

La croisée du transept peut accueillir un groupe de musiciens ou de chanteurs. Les fonctions d'accueil se situent à l'entrée de l'édifice (installations mobiles). Les deux extrémités du transept peuvent quant à elles accueillir des fonctions plus « secondaires » comme un bar, via un mobilier indépendant et mobile.

Fonctionnement et accessibilité

L'accessibilité du public se ferait à nouveau par l'entrée principale de l'église, tandis que l'accès des artistes à la scène, se ferait via l'accès de la sacristie au chœur ou au transept.

UNE REPRÉSENTATION D'ART FORAIN



Appropriation de l'espace

Lors d'un spectacle d'arts forains ou de cirque, matchs de ligue d'impro, la nef peut accueillir le spectacle lui-même alors que le public prend place dans les bas-côtés (environ 80 places dans les bas-côtés). Une zone VIP peut également être aménagée dans la croisée (environ 40 places assises).

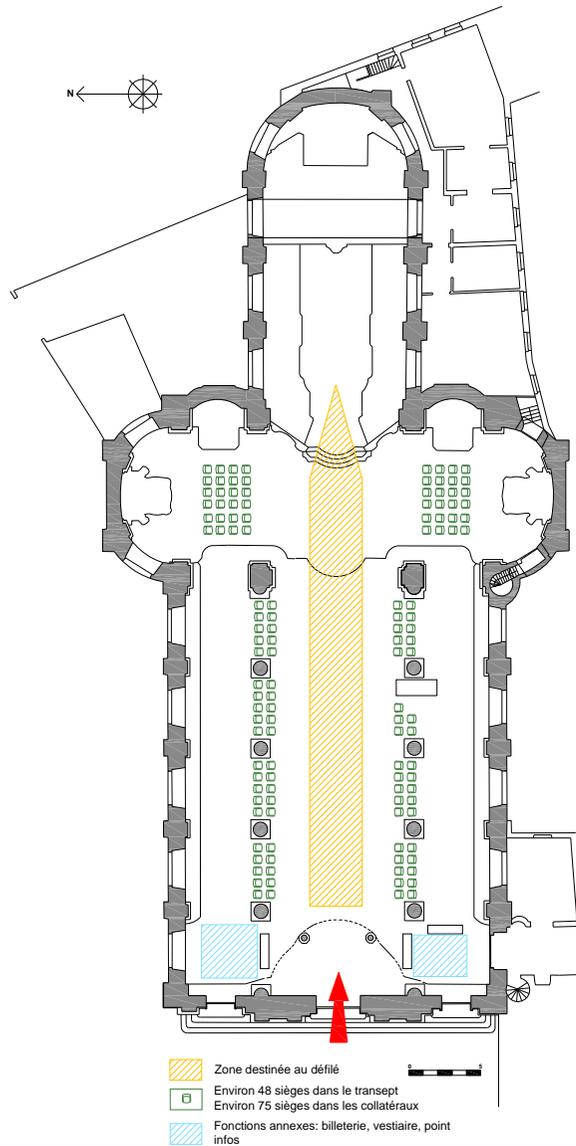
Afin de permettre une meilleure visibilité, lorsque le spectacle se déroule dans la nef principale, les chaises classiques peuvent être remplacées par un gradin.

Fonctionnement et accessibilité

Le public accède à la salle de spectacle par l'entrée principale, il est directement en contact avec l'accueil et/ou la billetterie.

Les artistes, quant à eux, pourraient entrer en scène via l'accès de la sacristie au transept ou via l'accès entre l'hospice d'Harscamp et l'ancienne chapelle St-Hubert.





Appropriation de l'espace

Le public est installé de part et d'autre de la zone centrale où défilent les modèles, c'est-à-dire dans le transept et dans les collatéraux (environ 48 sièges dans le transept et 75 dans les collatéraux)

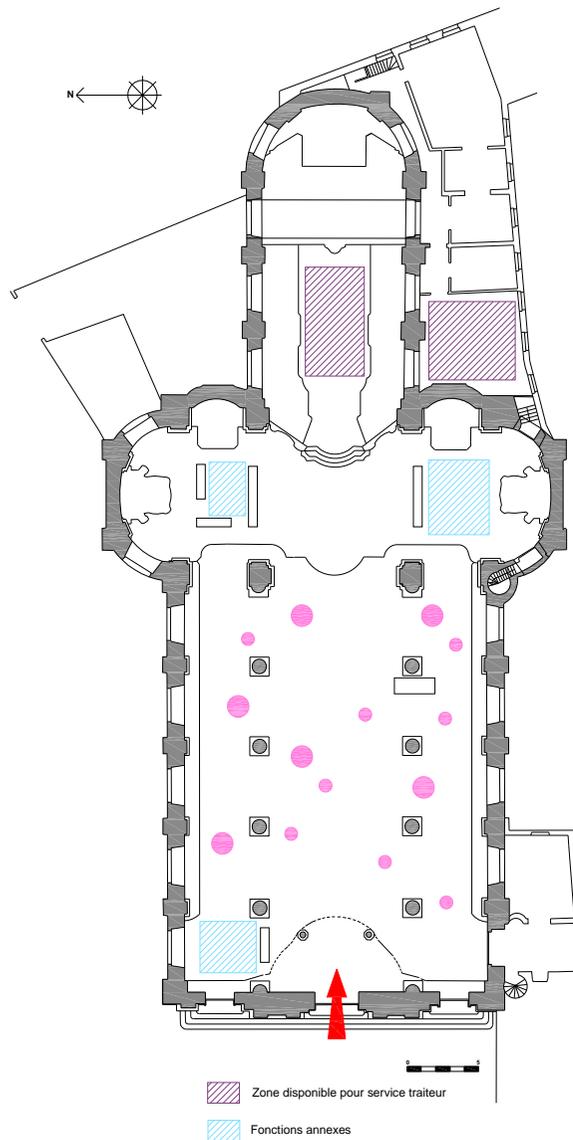
Les modèles défilent quant à eux depuis le chœur vers la nef centrale.

Dans ce cas, la sacristie est occupée par les loges, le vestiaire, la salle de maquillage et de coiffure.

Fonctionnement et accessibilité

Comme dans les cas précédents, le public entrerait par l'entrée principale de l'église pour être directement en contact avec les zones d'accueil du public.

UN COCKTAIL À NOTRE-DAME

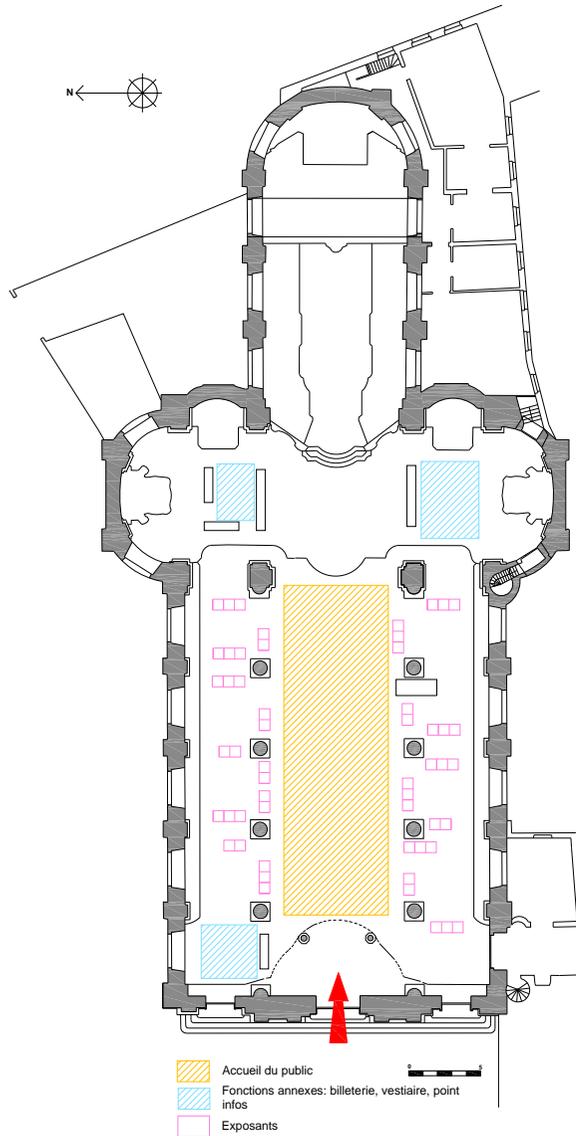


Appropriation de l'espace

La réception peut se tenir dans l'entièreté de l'édifice. A l'entrée, un espace « accueil » et/ou vestiaire. Le bar et/ou un point info ou autres (selon l'objet de la réception) peuvent prendre place dans le transept, tandis que le traiteur peut s'installer dans une partie de la sacristie et le chœur de l'église.

Fonctionnement et accessibilité

Les invités entrent dans l'église par la porte principale. Les marchandises peuvent être acheminées depuis la cour de l'église (par l'entrée secondaire en contact direct avec la sacristie). Outre un accès à la sacristie par le fond du chœur, la petite salle utilisée par le traiteur est également accessible directement via le transept.



Appropriation de l'espace

Au-delà de toutes les activités qui peuvent prendre place dans l'ancienne église souvent en soirée, il est certainement intéressant de penser aux fonctions qui pourraient animer l'édifice en journée et faire en sorte que celui-ci participe pleinement à la vie du quartier.

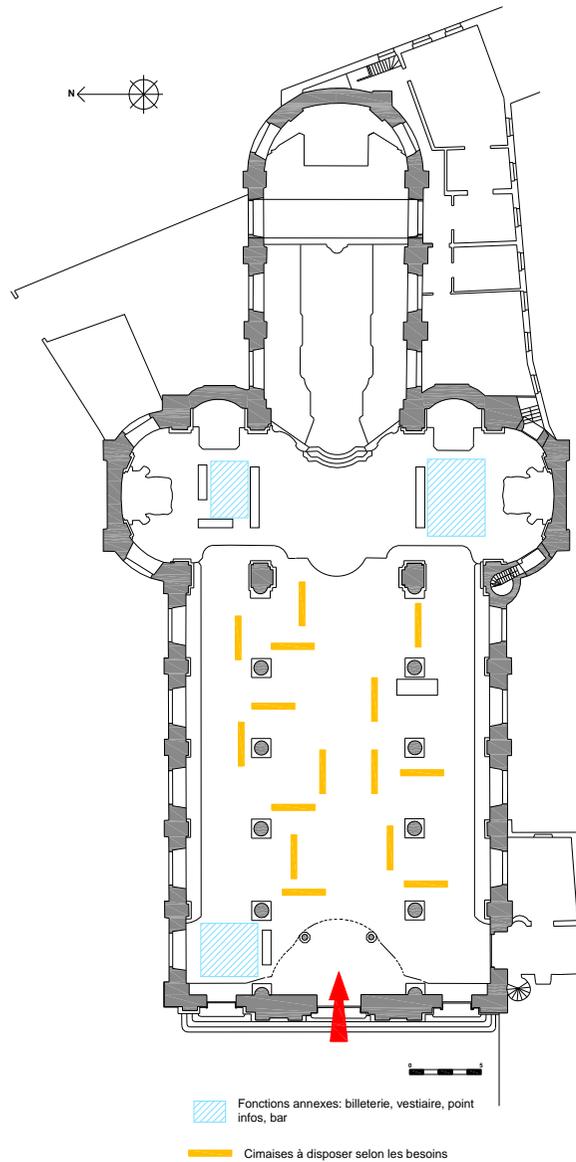
Parmi les propositions reçues suite à l'appel à idées lancé par le CPAS, l'organisation de petites brocantes, de marchés aux espèces oubliées, d'artisanats, de marchés de Noël, de « foire aux bonbons » pourraient remplir ce rôle.

Fonctionnement et accessibilité

Le public accède à l'édifice par l'entrée principale, les échoppes des exposants se situent quant à elles dans les collatéraux.

La sacristie, quant à elle, pourrait servir de dépôt ou de réserves pour les exposants.

UNE EXPOSITION

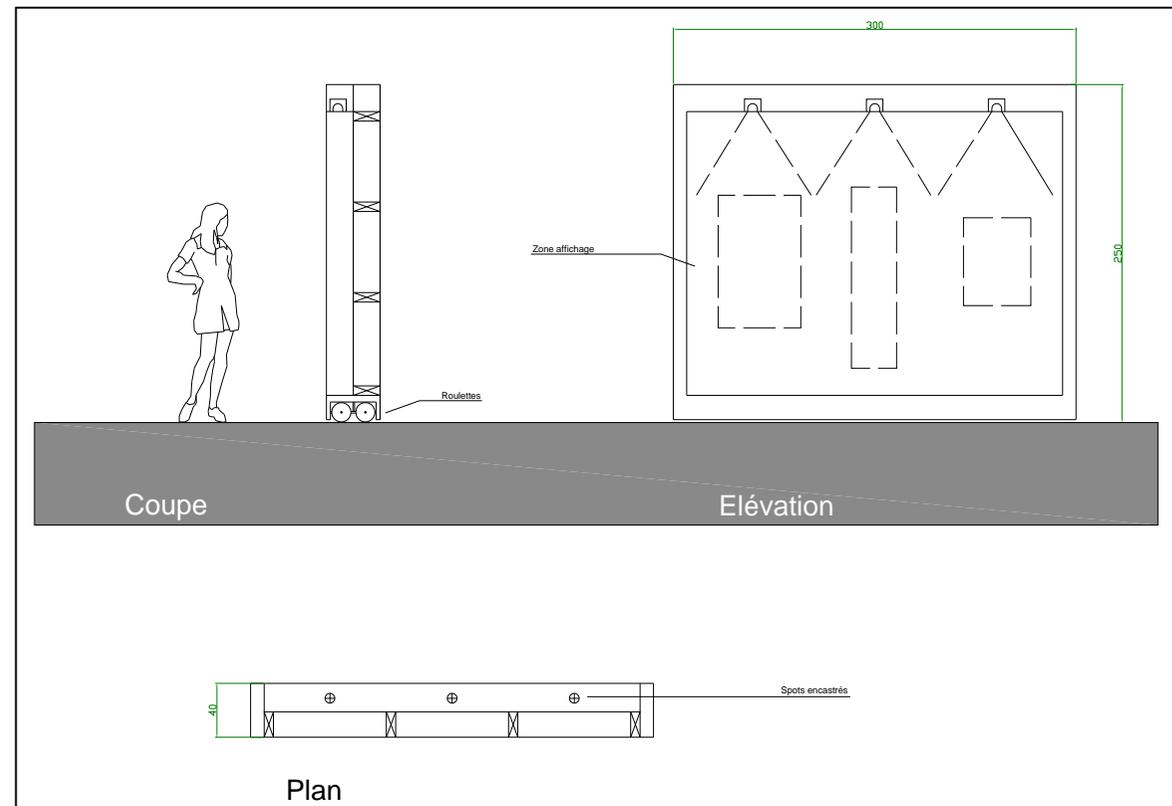


Appropriation de l'espace

La modulation de l'espace peut se penser au travers de cimaises mobiles.

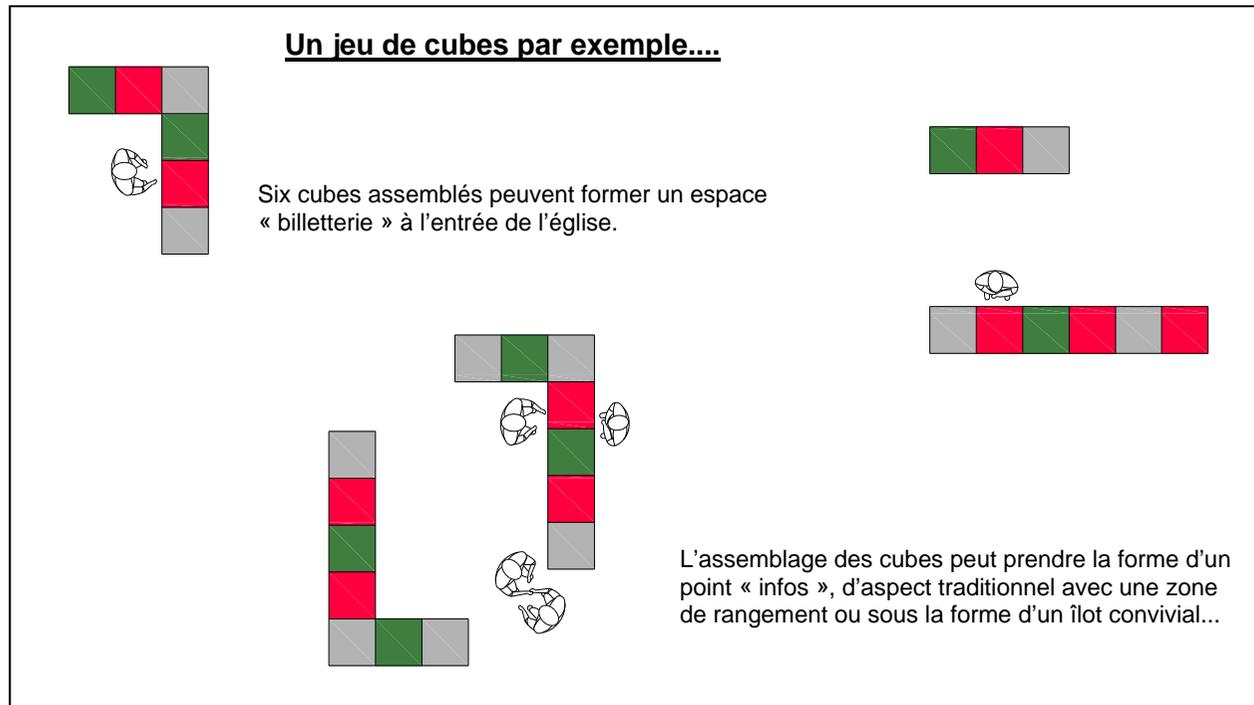
Fonctionnement et accessibilité

L'accès du public se ferait via l'entrée principale. Dès le franchissement de l'entrée, le visiteur trouverait les fonctions d'accueil annexes.



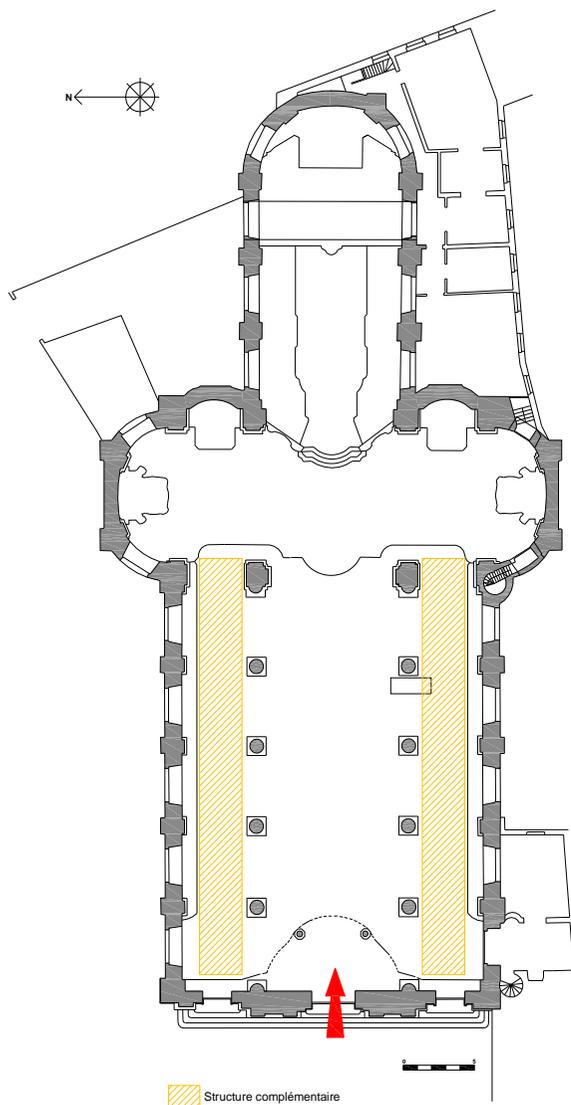
MOBILIER TOUT EN UN

Dans l'optique d'un espace polyvalent adaptable à plusieurs cas de figure, il semblerait logique de créer un mobilier lui-même extrêmement polyvalent. L'idée pourrait donc être de créer un mobilier se basant sur un nombre « illimité » de modules standards d'une grande simplicité assemblables à volonté... Ce mobilier « cubique » sur roulettes, assemblé selon les besoins serait toujours différent par les formes engendrées mais chaque module serait clairement apparenté à son voisin de par sa forme propre.



INSERTION D'UNE STRUCTURE « INDÉPENDANTE »

ETUDE MENÉE EN COLLABORATION AVEC M. J-D FONTAINE PRESCRIPTION ENGINEER SPIDER & GLASS SYSTEMS DE SAINT-GOBAIN



L'insertion d'une structure indépendante dans les collatéraux permet d'étendre la fonction d'accueil sur deux niveaux tout en maintenant la perception originale de l'espace central qui reste dégagé.

Cette structure ouvre de nouvelles perspectives d'utilisation (petit espace d'exposition, balcon pouvant accueillir un nouveau public lors des représentations données dans la nef centrale...) et à ce titre présente tout son intérêt.

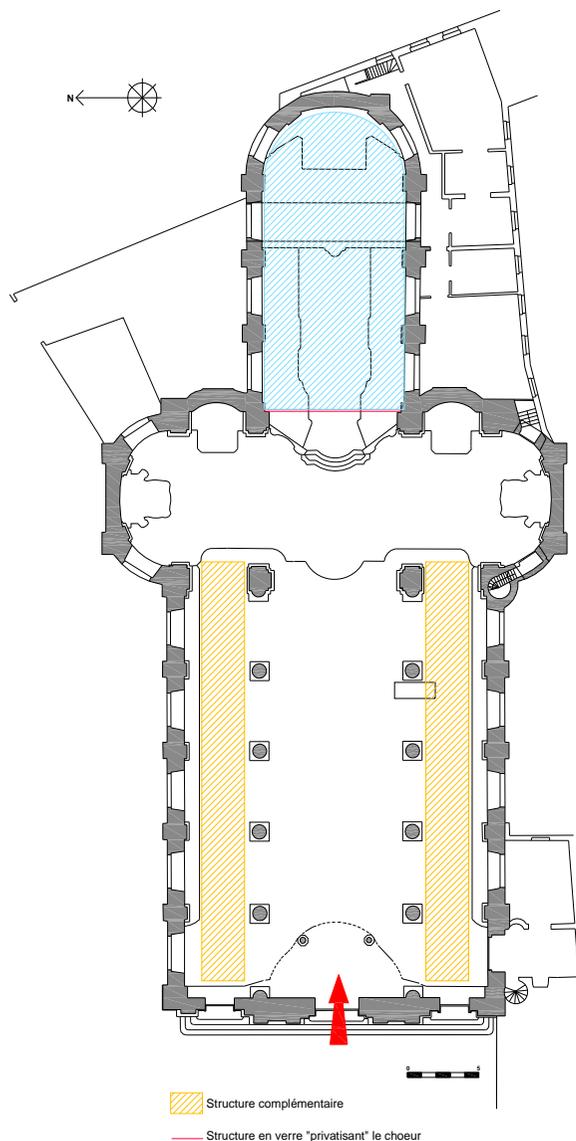
Les matériaux d'aspect « contemporain » offrent un contraste intéressant avec la pierre de l'édifice et portent en eux la « marque de notre temps » (comme le mobilier). C'est pourquoi la réflexion s'est portée sur des matériaux tels que l'acier et le verre.

En outre, l'utilisation majoritaire du verre et du métal est un choix qui offre une certaine transparence, laissant la lumière traverser la structure et éclairer la nef principale.

Structure insérée dans les collatéraux (fourniture et pose)	Estimation HTVA	Estimation TVAC
Structure métallique	75.000 €	90.750 €
Dalles de sol en verre feuilleté extra clair traité en partie inférieure sur environ 300 m ² (y compris spider,	180.000 €	217.800 €
Garde-corps en verre boulonné trempé et feuilleté avec main-courante inox (environ 140 mètres courants)	87.500 €	105.900 €
Escaliers hélicoïdaux en verre (2 pièces)	27.500 €	33.300 €
Total structure pour les deux nefs latérales	370.000 €	447.750 €

PRIVATISER LE CHŒUR

ETUDE MENÉE EN COLLABORATION AVEC M. J-D FONTAINE PRESCRIPTION ENGINEER SPIDER & GLASS SYSTEMS DE SAINT-GOBAIN



Chœur

Quatre marches encadrées d'une colonnade de marbre noir et rouge surmontée de deux statues mènent au chœur de l'église, large de 10 mètres entre les murs lambrissés des stalles surmontées de tableaux peints et long de 22 mètres.

Outre les stalles, cet espace accueille entre autres le maître autel de marbre noir aux colonnes torsadées blanches au-dessus duquel plane une gloire divine.

Selon l'utilisation de l'édifice, il peut être intéressant de pouvoir « privatiser » cet espace tout en gardant une perception globale de l'édifice tout en restant dans l'esprit d'une mise en œuvre d'une structure la plus « légère et transparente » possible.

La proposition porte sur un simple vitrage trempé diamant extra clair avec une double porte type Spider avec tirants en inox. Les fixations du vitrage à la structure se fait au moyen d'araignées à 1,2,3 ou 4 bras en fonction de leur position dans la façade. Les spiders sont en aluminium coulé durci et sont disponibles en version laquée couleur RAL ou métallique.

Utilisation de l'espace

Une fois le chœur privatisé, les œuvres telles que l'autel, les stalles, les tableaux situés dans cet espace sont protégés du public comme tout ce qui s'y trouve (le matériel du traiteur par exemple).

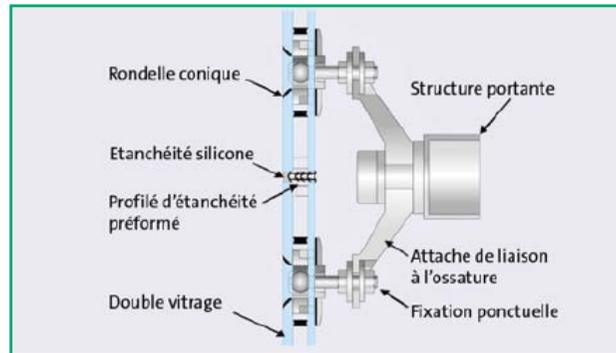
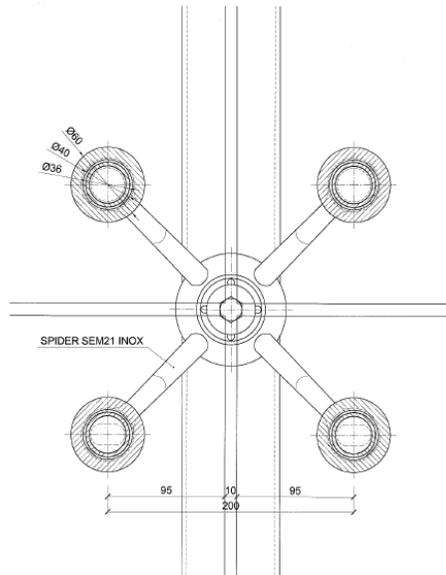
Structure verre (fourniture et pose)	Estimation HTVA	Estimation TVAC
Verre (400 €/m ²)	24.000 €	29.100 €
Structure (200 €/m ²)	12.000 €	14.550 €
Total	36.000 €	43.650 €

ILLUSTRATION DU SYSTÈME SPIDER GLASS (KERK SINT WALBURGA - OUDENAARDE)

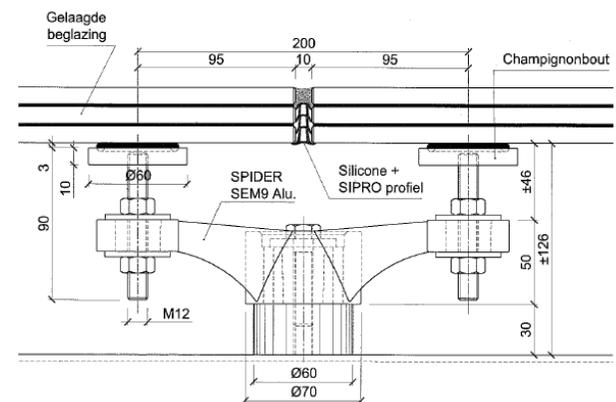
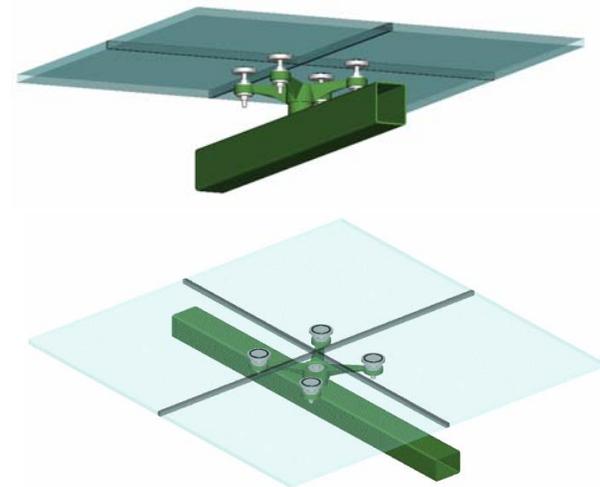


DÉTAILS TECHNIQUES

ETUDE MENÉE EN COLLABORATION AVEC M. IR F. PIGEOLET SPIDER & GLASS SYSTEMS DE SAINT-GOBAIN



Le vitrage de type boulonné SPIDER GLASS est un système dans lequel le vitrage est lié à une structure par l'intermédiaire de fixations ponctuelles articulées ou rotules. Ces rotules comportent une articulation située au cœur du vitrage. Ce système d'accroche peut être utilisé pour des parois verticales (dans le cadre de la paroi privatisant le chœur de l'église par exemple) mais également pour soutenir des dalles de sol en verre sur une structure métallique par exemple (dans le cadre de l'aménagement des collatéraux).



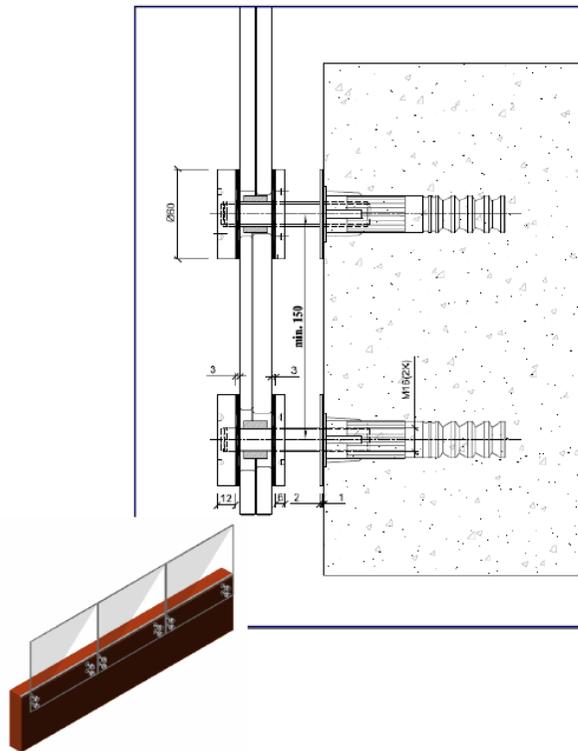
DÉTAILS TECHNIQUES

ÉTUDE MENÉE EN COLLABORATION AVEC M. IR F. PIGEOLET SPIDER & GLASS SYSTEMS DE SAINT-GOBAIN

Les garde-corps en verre structural boulonnés sont un élément important dans la sécurité des personnes du bâtiment concerné.

Le vitrage seul est à même d'assurer cette fonction de protection contre la chute, tout en conservant une transparence maximale.

Pour ce faire, les vitrages sont systématiquement trempés et feuilletés.



PROTÉGER LES ŒUVRES

RÉFLEXION MENÉE EN COLLABORATION AVEC UNE SOCIÉTÉ DE PROTECTION D'ŒUVRES D'ART

En fonction du type de spectacle ou de public qu'accueillerait l'église, des mesures de protections des œuvres devront éventuellement être envisagées.

Dans la plupart des cas examinés, ce sont les parties « avant » de l'église qui seraient accessibles au public. Les œuvres « à portée de main » du public seraient donc la chaire de vérité, les confessionnaux et éventuellement les autels présents dans le transept.

L'accès du public à l'église étant limité aux heures de spectacles et en présence des organisateurs, le type de protection des œuvres envisagé serait de l'ordre de la dissuasion. L'effet recherché serait avant tout que les spectateurs évitent de s'appuyer sur les œuvres présentes dans l'église, sans pour autant avoir la présence d'une barrière physique.

Dans le cas de la chaire de vérité, le même système que celui mis en place pour les Fonds Baptismaux de l'église Saint-Barthélemy à Liège pourrait être envisagé. Il s'agit d'un système qui permet de toucher un court instant l'œuvre, mais qui enclenche une alarme sonore dès que le contact avec l'œuvre se fait trop long. Ce type de système coûte entre 2500 et 3000€ pour le matériel auquel il faut rajouter le prix de la main d'œuvre (de 75% à 150% du prix du matériel, en fonction de la difficulté de l'installation).

Un autre solution envisageable pour protéger la chaire de vérité serait l'installation d'une structure de verre autour de celle-ci, sur une hauteur de 1,40m. Cette solution créerait une délimitation physique, empêchant toute personne d'accéder à la chaire de vérité.

Dans le cas des confessionnaux, afin d'éviter que les spectateurs s'appuient ou s'asseyent dedans, un système de rideau optique pourrait être envisagé. Ce système est basé sur un système radar qui balaye la zone à traiter. Dès que quelqu'un entre dans la zone balayée, une alarme sonore retentit pour prévenir de l'intrusion. En option, une deuxième alarme peut retentir si l'intrus reste présent dans la zone « interdite ». Ce système de radar coûterait entre 3500€ et 4000€ par collatéraux et pour les matériaux. A ce prix, il faut également ajouter le prix de la main d'œuvre de 75% à 150% du prix du matériel, en fonction de la difficulté de l'installation).

Enfin, dans le cas des autels présents dans les transepts, le système dit du « rat » pourrait être appliqué. Ce système crée une limite virtuelle devant l'œuvre. Dès que cette limite est franchie, une alarme retentit. Ce système coûterait 300€ par boîtier (valable pour un autel).

L'ensemble de ces systèmes fonctionne à l'électricité, ce qui nécessite que tous les boîtiers soient reliés au réseau électrique de l'église. L'installation de ces dispositifs entraîne donc une intervention quelque peu invasive sur le bâtiment.

L'inconvénient majeur de ces systèmes sont les coûts relativement élevés des matériaux et de leurs mises en œuvre.

	Estimation HTVA	Estimation TVAC
Protection de la chaire de vérité	9.000 €	10.900 €
Protection des confessionnaux	16.000 €	19.400 €
Protection des autels	2.400 €	3.000 €
Total	27.400 €	33.300 €

AMÉNAGEMENTS SCÉNIQUES AU TRAVERS D'ÉQUIPEMENTS MOBILES

L'ABBAYE DES PRÉMONTRÉS DE PONT-À-MOUSSON

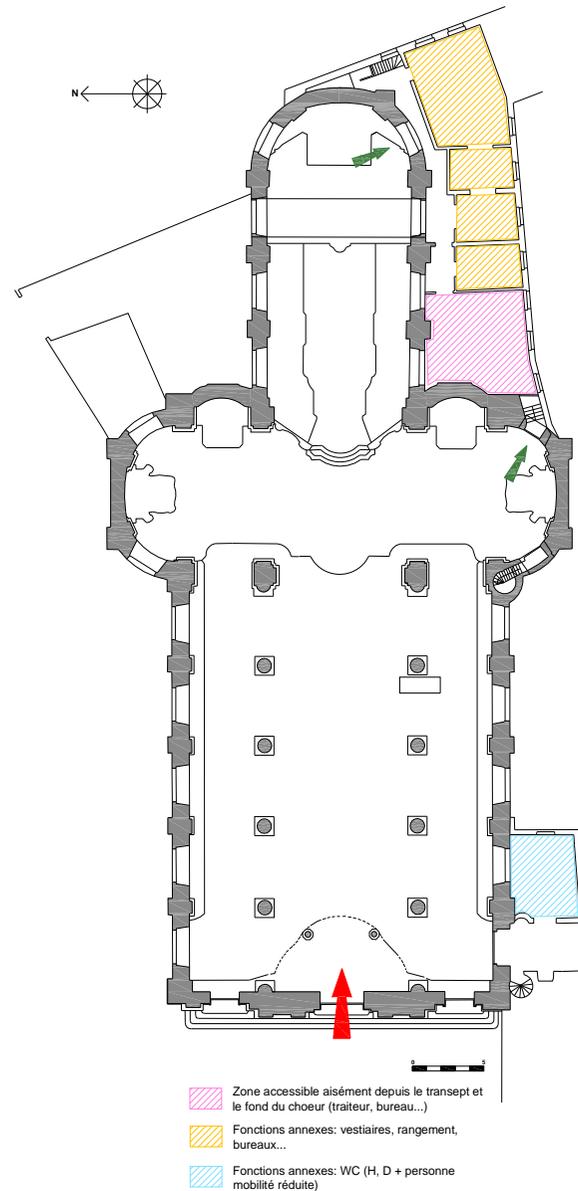


L'Abbaye des Prémontrés est classée Monument Historique en 1910 puis cédée à la ville en 1912. Diverses salles et salons sont aujourd'hui accessibles à la location dont l'Eglise abbatiale Sainte-Marie Majeure qui peut accueillir mariages, spectacles et réceptions en tout genre.

L'aménagement scéniques (grill technique avec ou sans écran) peut être démonté et remonté selon les besoins.



FONCTIONS COMPLÉMENTAIRES



Les fonctions complémentaires telles que:

- les bureaux administratifs
- les loges (dans le cas où l'édifice est utilisé pour des spectacles)
- l'entreposage de petits matériels (comme les instruments de musique avant et/ou après un concert)

peuvent prendre place dans la sacristie. De plus, une partie de cet espace est accessible directement depuis le transept (et également depuis le chœur), ce qui est tout à fait intéressant dans le cadre des fonctions déjà évoquées mais aussi comme espace pouvant être mis à disposition d'un éventuel traiteur (dans le cas où l'ancienne église accueillerait une inauguration, un cocktail...).

Les fonctions annexes (sanitaires hommes, dames et personnes à mobilité réduite) trouvent place à l'avant de l'édifice, à l'endroit même où le CPAS les avaient déjà imaginées.

L'intégration d'un système de chauffage dans d'anciens lieux de culte est toujours sujet à discussion et ce à fortiori si cet édifice est un édifice classé.

Concernant l'ancienne église Notre Dame, un premier constat peut être fait rapidement:

- ◆ le volume d'air à chauffer est très important (grandes surfaces au sol, hauteurs élevées, pas de séparations intérieures limitant le volume d'occupation)
- ◆ les murs bien que très épais ne sont pas isolés, la couverture de l'édifice ne l'est pas non plus
- ◆ les baies sont perméables à l'air (vitrage de faible épaisseur, joints de mauvaise qualité)

Il n'est pas nécessaire de faire le bilan énergétique précis du bâtiment pour supposer qu'il n'est sans doute pas très bon...

Une solution optimale valide pour toutes les situations ne peut être définie.

C'est pourquoi, dans le cas de l'église Notre-Dame, c'est le projet d'affectation qui guidera la réflexion relative au système de chauffage à employer au travers d'une réflexion globale sur différents critères:

- ◆ le prix: installation, entretien, réparation
- ◆ l'aspect: installation des corps de chauffe, passage des tuyauteries
- ◆ le confort souhaité: inertie de l'installation, puissance sonore, rapidité de mise à température souhaitée
- ◆ la technique: disponibilité des sources d'énergie

Différents types de chauffage peuvent être envisagés, chaque solution comportant en effet, des avantages et des inconvénients...

Chauffage par convection:

Chauffage par air pulsé par le sol: provoque des mouvements d'air et donc la dispersion de la poussière à l'intérieur du bâtiment (conservation des œuvres...), le passage des canalisations doit être dissimulé, il faut prévoir un local technique, longue mise en régime, système bruyant.

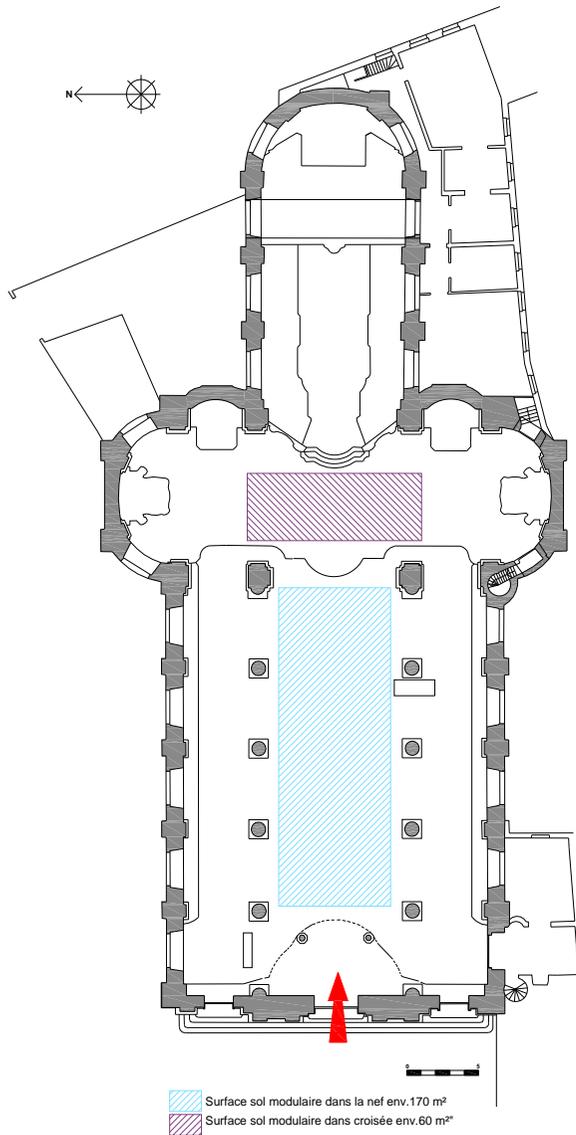
Chauffage par diffusion d'air chaud (type Turbo Jet): le chauffage de l'espace se fait par de l'air pulsé via des buses longues portées situées en plafond, ce qui implique une atteinte à l'intégrité de l'édifice et une visibilité importante des diffuseurs selon les sections à installer.

Chauffage par rayonnement

Il existe différents modes de chauffage par rayonnement: panneaux radiants, chauffage rayonnant par faux-plancher chauffant, chauffage rayonnant par parois latérales. De manière générale, le chauffage par rayonnement présente de nombreux avantages dans le cas d'un volume de grande hauteur à chauffer de manière intermittente (mise en régime relativement rapide). Les avantages des planchers chauffants sont entre autres la modularité du dispositif, la facilité et la rapidité d'installation, la bonne intégration dans les édifices, la réversibilité parfaite du dispositif, l'absence de mouvement d'air, le faible temps d'inertie. Toutes ces raisons font que le mode de chauffage par planchers rayonnants est souvent mis en œuvre dans le cadre de la restauration (et reconversion) d'édifices classés (principalement liés au culte).

SOLS MODULAIRES

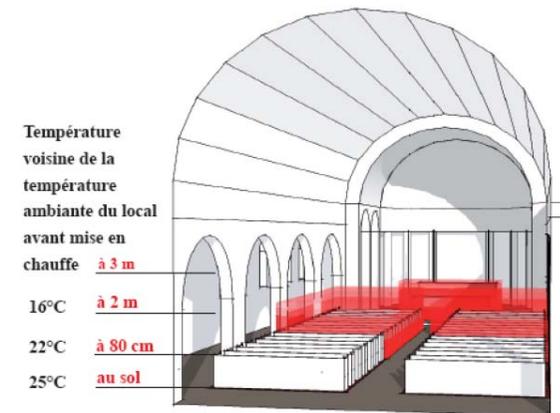
RÉFLEXION MENÉE EN COLLABORATION AVEC L'ÉQUIPE DE THERMALU (FRANCE)



Dans le cas de l'ancienne église Notre-Dame, la combinaison de différents système de chauffage pouvant fonctionner séparément semble l'idéal, en fonction des besoins et de l'utilisation des lieux, le but recherché étant de donner aux personnes une sensation de confort, c'est-à-dire créer un réchauffement partiel de l'ambiance limitée à leur environnement immédiat, soit de diriger vers elles un flux de rayonnement thermique.

Sols modulaires (sols rayonnants électriques)

Avantages: fonctionnement silencieux, chaleur uniforme sur la surface des sols équipés, démontables et remontables, respectueux des sols existants, permet de chauffer sur demande zone par zone, absence de consommation d'oxygène, pas de mouvement ni d'assèchement de l'air.



Sol modulaire (fourniture, hors main d'oeuvre)	Estimation HTVA	Estimation TVAC
Nef centrale (env. 170 m ²)	60.000 €	72.600 €
Croisée (env. 60 m ²)	20.000 €	24.200 €
Total	80.000 €	96.800 €

ESTIMATION DES COÛTS DE CONSOMMATION

ÉTUDE MENÉE EN COLLABORATION AVEC L'ÉQUIPE DE THERMALU (FRANCE)

L'offre présentée ne comprend pas la pose du matériel (modules et transformateurs), la pose du matériel électrique, protection et régulateurs ainsi que l'hallage des modules.

L'assistance d'un technicien pour le **branchement final** peut être prévue pour un montant de **2.750 €HTVA**.

Les modules fonctionnent sous très basse tension de sécurité, sont amovibles, d'une épaisseur de 5 cm, équipés de vérins réglables et peuvent recevoir tout type de revêtement.

Après installation, la puissance des modules reste modifiable par simple réglage de leur tension d'alimentation.

La crypte de l'église peut être dans le cas présent utilisé comme local technique et accueillir les transformateurs.

Dimensions des deux transformateurs: un transformateur de 15 kVa - 66x25x64 cm (poids 135 kg) et un transformateur de 18 KV a - 66x25x68 cm (poids 150 kg).

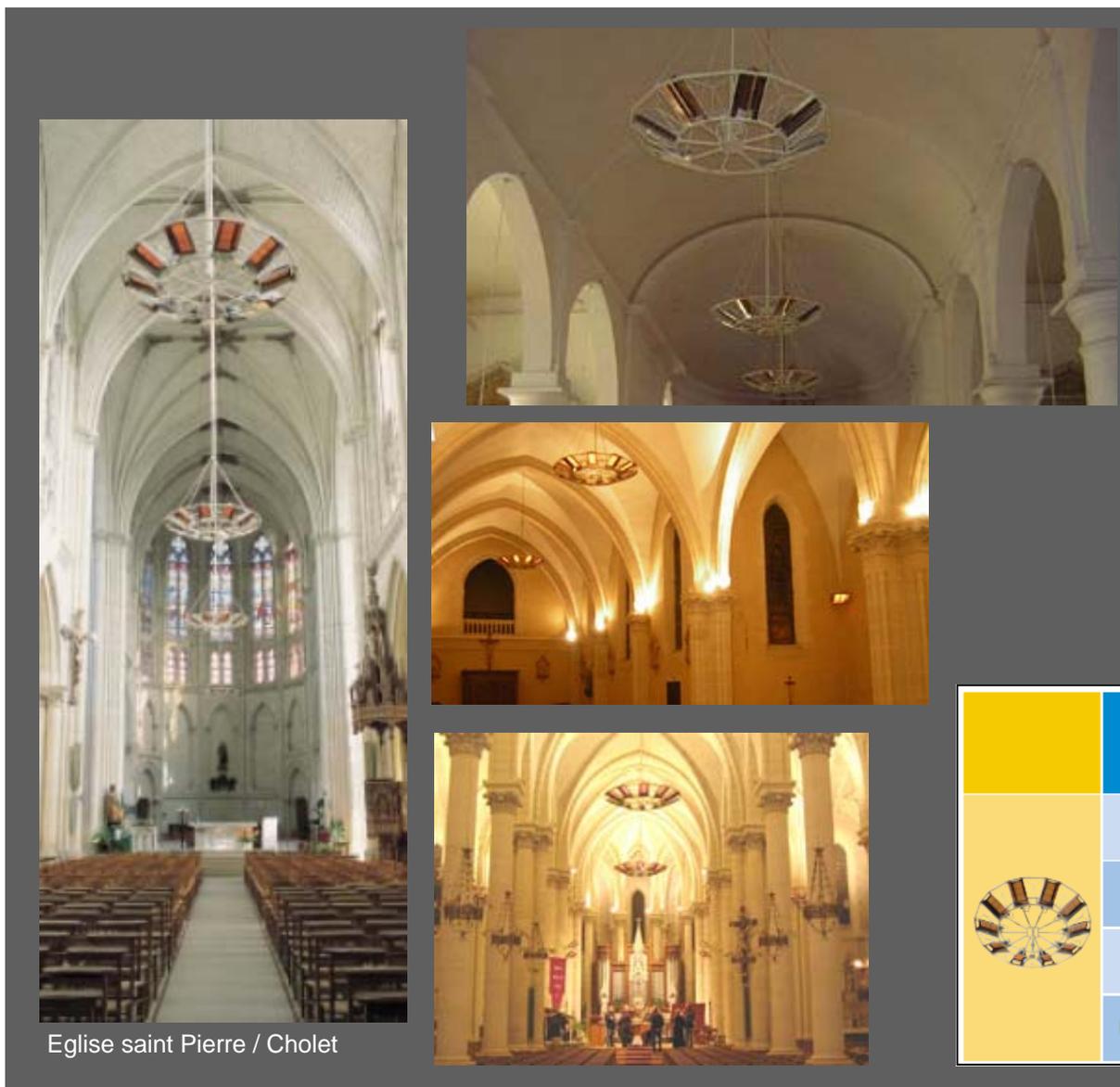
La consommation par heure est de 61KW pour l'ensemble des 5 zones.

Calcul du coût de la consommation électrique						
Type de tarif	1. Prix pour l'énergie en cent par KWh	2. Redevance annuelle fixe par connexion (€/par an)	3. Distribution (en cent par KWh)	4. Transport (en cent par KWh)	5. Location de compteur (€/par an)	6. Cotisation fédérale (en cent par KWh)
Tarif normal	8	40	9,07	1,18	16,87	0,2098
Tarif bihoraire jour	8,92	40	9,61	1,18	16,87	0,2098
Tarif bihoraire nuit	5,78	40	5,59	1,18	16,87	0,2098
Exclusivement nuit	5,73	40	4,6	1,18	16,87	0,2098

SCENARIO 1		SCENARIO 2		SCENARIO 3	
Hypothèse de départ	Utilisation du site 120 jours par an à raison de 6 heures par jour au tarif normal	Hypothèse de départ	Utilisation du site 120 jours par an à raison de 6 heures par jour (la moitié des heures étant en heures creuses)	Hypothèse de départ	Utilisation du site 120 jours par an à raison de 6 heures par jour (en heures creuses uniquement)
Consommation en KW	43.920	Consommation en KW	43.920	Consommation en KW	43.920
Prix du scénario 1	8.164,41 €	Prix du scénario 2	7.233,31 €	Prix du scénario 3	5.204,21 €

NB : Pour ce qui est des tarifs de distribution, de transport et de location de compteur, nous nous sommes basés sur les tarifs de l'IDEG (Distributeur de Gaz et Electricité en Province de Namur). La consommation horaire calculée pour l'ensemble des 5 zones est de 61 KW.

ELÉMENTS RADIANTS



Eglise saint Pierre / Cholet

De nombreux modèles d'éléments radiants aux aspects les plus variés peuvent être envisagés, parmi ceux-ci, les lustres chauffants peuvent être une solution originale.

Lustres

Avantages: chaleur instantanée, rapidité de mise en œuvre, installation et maintenance aisées, large gamme (teinte, forme, taille).

Inconvénients: esthétique un peu « brute »

	Type	Puissance en kW PCI	Diamètre en m	Poids en kg	Consommation propane kg/H	Consommation GNL m³/H
	L 4 R	16	1,22	20	1,24	1,692
	L 6 R	24	1,3	26	1,86	2,538
	L 8 R	32	1,6	37	2,48	3,384
	L 10 R	40	1,76	43	3,1	4,23

ELÉMENTS SUSPENDUS

RÉFLEXION MENÉE EN COLLABORATION AVEC M. MAHIEU DIRECTEUR COMMERCIAL DE BARRISOL BÉNÉLUX



Selon le principe structurel des plafonds tendus, il est possible de concevoir aujourd'hui des luminaires qui tout en jouant leur rôle de base, c'est-à-dire diffuser de la lumière, diffusent également de la chaleur.

Dans le cadre de la réaffectation de l'église Notre-Dame, des cubes lumineux chauffants de différentes tailles pourraient être suspendus à la structure située dans les collatéraux mais aussi dans la nef principale à des hauteurs diverses...

Principe de montage:

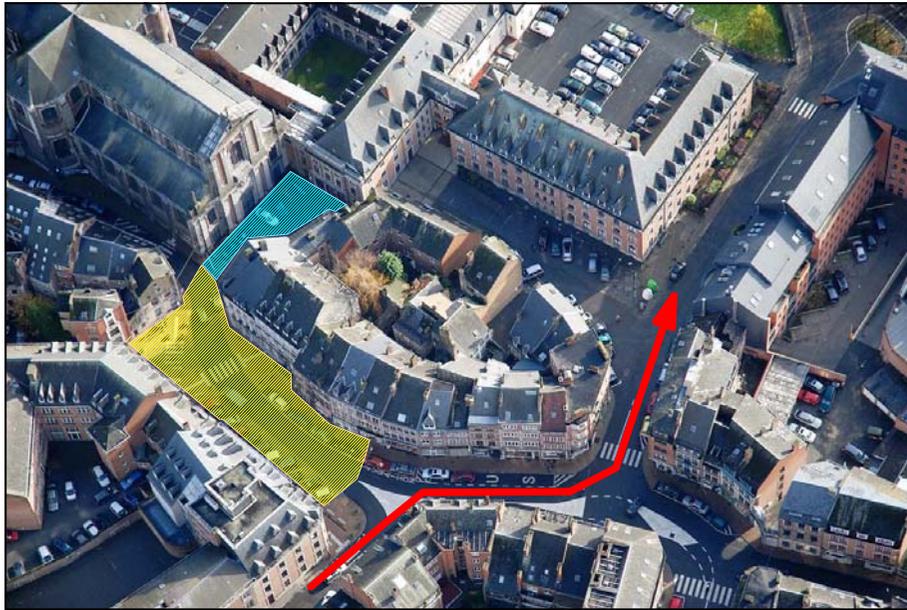


Ce système d'accroche pourrait être installé sur la structure de verre fermant le chœur (les lisses étant posées de façon permanente au contraire des toiles tendues qui sont amovibles) afin de créer au besoin une grande zone de projection (ouverture du FIFF, projection « extraordinaire », décors de spectacles...).

De plus, il est tout à fait envisageable d'utiliser une toile micro-perforée qui absorbe les sons, réduit l'effet de résonance et améliore donc le confort acoustique...

Une étude approfondie relative à l'acoustique de l'édifice devrait pour ce faire être réalisée avant toute intervention.

UTILISATION DES ABORDS



Outre l'utilisation du parvis de l'église, lors de manifestations ouvertes à un plus large public, il est envisageable d'étendre celles-ci à l'extérieur de l'édifice comme cela se fait souvent lors des Fêtes de Wallonie (la Place l'Ilon accueille souvent à cette occasion un grand chapiteau).

Il est en effet possible de dévier la circulation sans trop troubler le trafic et ce, principalement le week-end.

Les voitures empruntent alors la rue d'Harscamp pour rejoindre le rond-point de la Maison de la Culture ou atteignent le centre ville en se dirigeant vers le Théâtre. Seule la rue Saint-Nicolas n'est pas accessible aux automobilistes.



ESTIMATION

Travaux d'entretien relevés dans la fiche d'état sanitaire	Estimation TVAC (21%)
Total	2.000.000 €

Structure insérée dans les collatéraux	Estimation TVAC
Total structure pour les deux nefs latérales	447.750 €

Structure verre fermant le chœur	Estimation TVAC
Total	43.650 €

Protection des œuvres d'art	Estimation TVAC
Total	33.300 €

Sol modulaire (fourniture)	Estimation TVAC
Total	97.000 €

Honoraires d'Auteur de projet	Estimation TVAC
Total	393.255 €

TOTAL Général	Estimation TVAC
Total	3.014.955 €

SUBVENTIONS

Région wallonne

Selon l'Arrêté du Gouvernement wallon du 29 juillet 1993 relatif au subventionnement des travaux de conservation des monuments classés, l'église Notre-Dame, monument classé inscrit sur la liste du patrimoine immobilier exceptionnel de Wallonie, peut prétendre à une intervention de la part de la Direction de la Restauration pouvant aller **jusqu'à 95%** du montant des travaux de restauration du bâtiment et des études préalables (après accord ministériel ou gouvernemental, selon les montants).

De plus, sur décision du Gouvernement wallon, suivant l'avis de la Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles, les éléments faisant partie intégrante de l'édifice (peintures, décors muraux, sculptures, vitraux...) peuvent faire aussi l'objet d'une intervention pouvant également atteindre 95% pour les travaux conservatoires et études préalables (A.G.W. du 29.07.1993, Art. 3, §5)

En outre, si la Commune n'est pas l'opérateur, elle, comme la Province de Namur, sont tenues à une intervention minimale de **1% chacune** aux coûts des travaux de restauration du bâtiment classé.

Communauté française

Dans le cadre du décret relatif à *l'octroi de subventions aux collectivités locales pour les projets d'infrastructures culturelles*, du 17 juillet 2002, la Communauté française peut accorder aux collectivités locales, des subventions pouvant aller **jusqu'à 40% pour des investissements en infrastructures culturelles** (matériel scénographique, gradins, fauteuils, équipement des loges...). Cette subvention n'est donc possible que si c'est la Ville de Namur qui investit en infrastructure culturelle (et non le CPAS de Namur) et si l'affectation des lieux est maintenue pour une période d'au moins quinze ans.

RÉPARTITION DES COÛTS FINANCIERS

Montant total des interventions proposées	3.014.955 €
Subsides de la Région wallonne sur les travaux de restauration (95%)	1.900.000 €
Subsides de la Province de Namur (1%)	200.000 €
Subsides de la Région wallonne sur les honoraires d'auteur de projet (7% des subsides des travaux de restauration))	133.000 €
Montant total des subsides	2.233.000 €
Solde à financer	781.955 €

CONCLUSION

La réflexion qui a été menée avait pour but essentiel d'estimer s'il était envisageable de créer dans l'ancienne église Notre-Dame un espace polyvalent dans un délai raisonnable afin de pouvoir investir les lieux le plus rapidement possible et ce, en respectant, outre les impositions liées au classement de l'édifice, un budget acceptable pour le CPAS.

La présente étude a permis de démontrer qu'il était possible d'organiser dans l'église des manifestations très diversifiées tout en maintenant les œuvres en place. Par ailleurs, l'offre de parking aux alentours de l'église étant en suffisance et les possibilités d'accès et de stationnement étant très diversifiées, l'église est accessible à un large public.

Pour conclure ce travail, nous pouvons affirmer que sous réserve de travaux de consolidation, la fonction envisagée peut prendre place dans l'édifice sans devoir fondamentalement en transformer l'aspect.

Les options analysées dans la présente étude ne sont pas de nature à modifier la lecture spatiale du bâtiment et ne mettent pas en péril une affectation ultérieure différente.

Cependant, il est évident que, si les propositions développées dans le présent document devaient susciter quelque intérêt, il serait impératif de vérifier leur faisabilité technique au travers d'études préalables relatives entre autres à la stabilité de l'édifice pour ce qui est de l'insertion d'une structure « indépendante » dans les collatéraux mais aussi au maintien des œuvres (y compris les tableaux, les vitraux, etc.) et leur protection lors de manifestations grand public, le document présent étant une étude de faisabilité destinée à lancer des pistes de réflexion et non un projet définitif.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

ATELIER 4D, *Analyse du stationnement dans le centre ville de Namur*, Namur, 2009. (www.ville.namur.be/files/files/themes/mobilite_securite/09/etude_centre_ville/namep_stationnement_220409.pdf)

Colloque « Réaffectation du patrimoine religieux », IPW, Amay, 24 octobre 2003.

Des idées pour le patrimoine : la valeur de l'exemple. Réaffectations de patrimoine en Wallonie, IPW, 2001.

FURNEMONT (Alex), *L'Eglise Notre-Dame à Namur*, mémoire de Licence, UCL, Louvain-la-Neuve, Juin 2008.

JORIS (Freddy), *Projets et expériences de réaffectation du patrimoine religieux*, in *Les Cahiers de l'Urbanisme*, n°35-36, 2001, p.48-59.

Le patrimoine monumental de la Belgique. Wallonie. Volume 5². Province de Namur. Arrondissement de Namur, Liège, 1998, p.474-642.

NORMAN (Anne), *L'architecture sans fin : restauration, rénovation, réaffectation du patrimoine bâti*, 2000.

SERVAIS (Roland, Coord.), *Inventaires thématiques. Orgues de Wallonie. Volume 3. Province de Namur. Arrondissement de Namur*, Namur, 1997, p.200-201.

SOMERYN-SCHMIT (Daniel) & LAFONTAINE-DOSOGNE (J.), *Répertoire photographique du mobilier des sanctuaires de Namur. Province de Namur. Canton de Namur I*, IRPA, Bruxelles, 1982, p. 51-57.

VAN PETEGHEM (Franz), *L'église Notre-Dame à Namur*, Namur, 1988.

Illustrations et photographies

Cartographie interactive de Namur : http://carto.ville.namur.be/VDN_MOBI/SetTabActiveButtonInTabs.do?GROUP=activeTab&ACTIVE_BUTTON=legend

Photothèque *on-line* de l'IRPA : <http://www.kikirpa.be/www2/wwwopac/fr/object.html>

Photographies de Nicolas Elias, mars 2009.

Photographies fournies par le CPAS, mai 2009.

Photographies IPW, 2010.

Contacts

Mme Bonnier (Maison de la Culture), Mme Braem (Amuz), M. Colpé (Th. De Namur), M. Flamey (ASBL Panama/Belvédère), M. Leclercq (Le perron de l'I-lon), M. Martin (Académie des Beaux-Arts de Namur), M. Rappe (ASBL Philharmonique de Namur), Mme Reynders (FIFF), Mme Serck-Dewaide (IRPA), M. Tirtiaux (Festival Arts forains), Mme Wilenski (Cav&ma).

ANNEXE: RAPPORT DE VISITE DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE NAMUR PAR MME SERCK-DEWAIDE, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'IRPA

L'édifice est désacralisé et devra trouver une nouvelle affectation. (Salle de spectacle, théâtre, concerts, conférences...). L'ensemble est unitaire avec un mobilier complet de très grande qualité.

L'ensemble est classé et le mobilier doit être conservé. Toutefois de grands travaux doivent être réalisés pour sauver le bâtiment : toiture et soins aux murs externes et internes, vitraux etc. Les enduits intérieurs sont très altérés et tombent à de nombreux endroits suite à des infiltrations d'eau.

Un certain nombre d'objets ont été saccagé ou volé (statues, décors, textiles, etc...). Les anciennes photographies en noir et blanc de l'IRPA montrent à quel point la dégradation et la perte de statues et de décoration est importante.

La visite de l'édifice commence par l'examen **des confessionnaux** et de leurs petites peintures.

Le bois est d'excellente qualité (pas d'attaque de xylophages visible). Il est recouvert d'une teinture de couleur chêne très foncé. Ce n'est certainement pas l'aspect original des confessionnaux ni des stalles. Le bois de chêne devait être plus clair (voir certains panneaux non recouvert des stalles) Toutefois cet aspect foncé est sans doute du à l'apport du XIX^e siècle et à l'unification avec la couleur des cadres des grandes peintures du chemin de croix réalisées par Joseph Van Severdonck vers 1847. A certains endroits le bois clair apparaît lorsque la couche de teinte et cire s'est écaillée. Il faudra retoucher ces zones altérées (poncer localement et remettre une couche de finition). Les confessionnaux devront être retirés des murs, afin de ne pas être abîmés par les travaux du monument. Le démontage devra se faire après l'enlèvement des grands tableaux qui les surplombent.

Les **16 petites peintures** du XVIII^e siècle de Winckler illustrant la Passion du Christ qui ornent la partie supérieure des confessionnaux sont d'aspect naïf et populaire. Le vernis est jauni et s'écaille tout comme les couches picturales assez soulevées par endroit. Avant de bouger les confessionnaux, il faudrait refixer les couches picturales (préfixage de protection en laissant en place les « papiers » de facing du fixage à réaliser par un conservateur-restaurateur de peintures)

Les **20 grandes peintures de Joseph Van Severdonck** (dont 6 courbes) doivent absolument être descendues et entreposées dans une sorte de réserve sur mesure construite en métal et en bois. L'idéal est de réaliser ce bloc réserve au sein même de l'édifice (au milieu de la nef, du transept ou du chœur ; une documentation suivra pour les conseils de construction)

En effet, plusieurs d'entre-elles sont remplies de gravats tombés des murs et cela risque de déchirer les toiles. Il est de plus impossible de traiter les murs sans les enlever.

Lors de la descente des œuvres, un conservateur-restaurateur de peinture devra être présent, pour les manipulations, pour le dépoussiérage et pour faire les soins indispensables aux déchirures existant déjà sur les tableaux. (un devis à demander) et cela avant la mise en réserve. Un traitement « toilette mini-male » devra être estimé pour la fin des travaux à l'architecture. (de même pour les 16 petites peintures).

La **chaire de vérité** est examinée ensuite : le bois de chêne est teinté identiquement aux autres pièces de mobilier.

On observe une **attaque active d'insectes xylophages** (probablement des capricornes des maisons au vu la grandeur des trous d'envol) dans la base du meuble et un peu sur un élément de la rampe de l'escalier. Le meuble aurait pourtant déjà subi un traitement insecticide.

Il est suggéré de désinfecter au plus vite à l'aide de Xylamon combi 200 (attention sans teinture et pas de spray) (bidon de 5 litres achetable en grande surface : Brico etc..) Il faut l'appliquer abondamment au pinceau plusieurs fois. (avec les protections adéquates, masque, gants) (remarque ne jamais appliquer cela sur les sculptures polychromées ! Pour les œuvres peintes c'est la technique de l'**anoxie** qui est recommandée- ou enlèvement de l'oxygène dans une poche imperméable à l'oxygène. La technique est pratiquée à l'IRPA pour les œuvres traitées dans l'Institut ou par Rentokil in situ. Le traitement dure entre 28 et 30 jours, le taux d'oxygène doit être vérifié plusieurs fois et ne peut dépasser 0,01 %)

Les 4 autels situés dans le transept

Autels du transept Sud :

- Autel saint Antoine de Padoue

Marbre blanc, marbre noir et marbre veiné rougeâtre

Sculpture de saint Antoine par Laurent Delvaux datée 1758.

Partie haute en bois peint imitation marbre et ornements dorés.

Disparition des deux anges adorateurs (voir cliché IRPA B 20064)

- Autel de la Vierge (une vierge habillée et une plus petite vierge à la partie haute)

Marbres, stucs et boiseries.

Vierge habillée retirée (en réserve ?)

Anciennement l'autel était entouré d'anges porteurs de flambeaux (XIX^e siècle) et de deux grandes sculptures posées sur des socles sculptés accrochés aux murs (XVII^e et XVIII^e siècle)

Autels du transept Nord :

- Autel de saint François d'Assise

Marbre blanc, marbre noir et marbre veiné rougeâtre

Sculpture de saint François d'Assise par A. J. Schobbens, datée 1759.

La signature a été peinte en noir (non original)

Partie haute en bois peint imitation marbre et ornements dorés.

Disparition des deux anges adorateurs (voir cliché IRPA B 20064) et d'un petit angelot à la partie haute à gauche ainsi que du crucifix se trouvant dans la main du saint François.

Le parquet devant l'autel est totalement rongé par les insectes xylophages (capricorne des maisons) Il faudrait l'éliminer (au moins partiellement)

- Autel de saint Joseph et de la Vierge (Vierge habillée)

Marbres, stucs et boiseries.

Vierge habillée retirée (en réserve ?)

La niche en stuc et les pilastres qui l'entourent sont totalement altérés par l'humidité.

Lorsque la cause des dégradations sera éliminée (pénétration d'eau dans le mur arrière) et après séchage complet des matériaux, il va falloir sans doute consolider voir remplacer (re stucquer localement) avant de repeindre à l'identique. (Attention il faudra examiner les polychromies successives des stucs et boiseries car il y a plusieurs couches picturales de couleurs différentes)

Anciennement l'autel était entouré d'anges porteurs de flambeaux (XIX^e siècle) et de deux grandes sculptures posées sur des socles sculptés accrochés aux murs (XVII^e et XVIII^e siècle)

ANNEXE: RAPPORT DE VISITE DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE NAMUR PAR MME SERCK-DEWAIDE, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'IRPA

Durant les travaux les 4 autels doivent être recouverts (mise en caisse de bois ou armature et plastiques transparents protecteurs)
Après les travaux : pré-étude d'état : marbre M. Tourneur ; boiseries un conservateur-restaurateur de sculptures puis cahier des charges et traitement de conservation et restauration.
(ne pas repeindre seulement nettoyer les sculptures en bois)

La clôture du chœur :

- Deux sculptures en bois peints représentant les Vertus de l'Espérance et de la Foi.
Les sculptures semblent bien conservées (seulement un peu d'attaque d'insectes apparemment) Il faudrait prévoir un traitement de conservation en atelier (fixer, nettoyer, retoucher mais ne pas repeindre !) (estimation maximale 12.000 à 15.000 € par sculpture, sans assurance, sans transport)
- Grille en fer forgé et autre métal (laiton ?). Pièce de grande qualité repeinte de nombreuses fois : examen des couches picturales successives à faire avant un éventuel décapage et repeint avec éventuelle re dorure selon l'aspect original)
- Structure en marbre noir et rougeâtre veiné superbe ! Les vases décoratifs ont disparu.

Les stalles

Les boiseries ont été teintées en couleur chêne foncé. Les planchers sont très fortement rongés par les insectes xylophages et ne permettent plus de circuler dans les stalles. Cela oblige à démonter et probablement à remplacer une série de planches voir la totalité du plancher des stalles.

L'autel majeur

L'autel est d'une grande qualité. Les matériaux sont le marbre blanc, le marbre noir, des stucs, du bois teinté, du bois peint imitation marbre et doré.
Les deux portes latérales en chêne sculpté à haut relief ont été volées ((cliché IRPA B29396)
Les deux anges adorateurs au pied du Christ ont aussi disparu.
Les décors autour du tabernacle (en marbre blanc) ont été saccagés et partiellement volés.
La partie décorative haute en bois (sigle JHS entouré de rayons en bois dorés) doit être démontée avant les travaux à l'architecture. Il faut construire une sorte de dais protecteur en bois qui pourra supporter des mètres de feuille de plastic pour protéger l'autel majeur durant les travaux. (ou une caisse complète en bois)

Sacristie

Superbe armoires et placards où se trouvent des restes de papiers peints anciens (à documenter – voir prélever des échantillons) et mêmes des images pieuses (gravures)

Chapelle d'entrée

Un autel totalement saccagé. 5 sculptures non présentes. Voûte perdue. Humidité des murs et humidité dans les éléments qui subsistent de l'autel.
Etude à faire (examen des couches picturales etc...)

Orgue et balustrades du jubé

Les balustrades semblent bien conservées. L'orgue devra subir un traitement complet par un spécialiste reconnu.

ANNEXE: RAPPORT DE VISITE DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE NAMUR PAR MME SERCK-DEWAIDE, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'IRPA

Colonnes et bases

Un rapide examen visuel de la couleur des colonnes de la nef laisse voir sur les bords de quelques lacunes, une superposition d'une dizaine de couche « blanc - gris clair » imitant le marbre blanc. Les bases des colonnes en pierre noire de la région sont peintes en imitation marbre rouge veiné. Il y a également une succession de plusieurs couches.

Pour la restauration du bâtiment et des enduits intérieurs, il serait très intéressant de mener une étude des couches d'enduits et de peintures successives. (devis à demander)

Pour les sculptures et autres objets entreposés dans les greniers (que je n'ai pas visité) il faudrait réaliser un inventaire photographique en couleur et examiner leur provenance exacte avec les anciennes photographies.

Je propose également de documenter l'ensemble des œuvres et l'édifice à l'aide de photographies professionnelles numériques en couleur avant toute intervention.

L'IRPA peut être chargé de cette mission. (mise à jour de notre photothèque)

La réaffectation de l'édifice en salle culturelle proposant concerts, pièces de théâtres, conférences et autres spectacles me semble très acceptable pour peu qu'on respecte le mobilier de très grande qualité. Des systèmes de parois « voiles » montables et démontables selon les besoins devraient être concevables sans détruire le remarquable espace de cet édifice.

Le projet éventuel de transformer l'édifice en une bibliothèque me semble par contre une mauvaise option car cela amènera à une destruction de l'espace et de la vision générale de l'édifice. Cela me semble peu recommandé.

Myriam Serck-Dewaide

CONTACTS



Auteurs de l'étude de réaffectation:

Madame Frédérique Vadi, architecte
f.vadi@institutdupatrimoine.be

Madame Amandine Even, gestionnaire du dossier
a.even@institutdupatrimoine.be

Monsieur Stéphane Nysten, économiste
s.nysten@institutdupatrimoine.be

Institut du Patrimoine wallon:

Administrateur général : Monsieur Freddy Joris
Directrice de la Cellule des Missions immobilières : Madame Corinne Roger

rue du Lombard 79
B-5000 Namur

Téléphone: +32 (0)81 654.154
Fax: +32 (0) 81 654.144

Site internet: www.institutdupatrimoine.be
E-mail: immo@institutdupatrimoine.be

